

---

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028  
AVEC LE PETR PAYS D'ARMAGNAC**

---



## Table des matières

---

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 : OBJET</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 2 : DUREE</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION</b> .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GERS VIS-A-VIS DU TERRITOIRE</b> .....	<b>20</b>
<b>ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC</b> .....	<b>22</b>
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	22
6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	27
<b>ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GERS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>29</b>
<b>ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>30</b>
<b>ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>31</b>
<b>ARTICLE 10 : GOUVERNANCE</b> .....	<b>31</b>
<b>ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC</b> .....	<b>32</b>
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE</b> .....	<b>33</b>
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT.....	33
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	34
<b>ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION</b> .....	<b>35</b>
<b>ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION</b> .....	<b>35</b>
<b>ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS</b> .....	<b>36</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>37</b>

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac, représenté par Michel GABAS son Président,

Le Conseil Départemental du Gers représenté par Philippe DUPOUY son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC d'Artagnan en Fezensac, représentée par Mme Barbara NETO, sa Présidente,

La CC du Bas-Armagnac, représentée par M. Vincent GOUANELLE, son Président,

La CC du Grand-Armagnac, représentée par M. Philippe BEYRIES, son Président,

La CC de la Ténarèze, représentée par M. Maurice BOISON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Pays d'Armagnac n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC d'Artagnan en Fezensac n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Bas-Armagnac n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Grand-Armagnac n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC de la Ténarèze n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

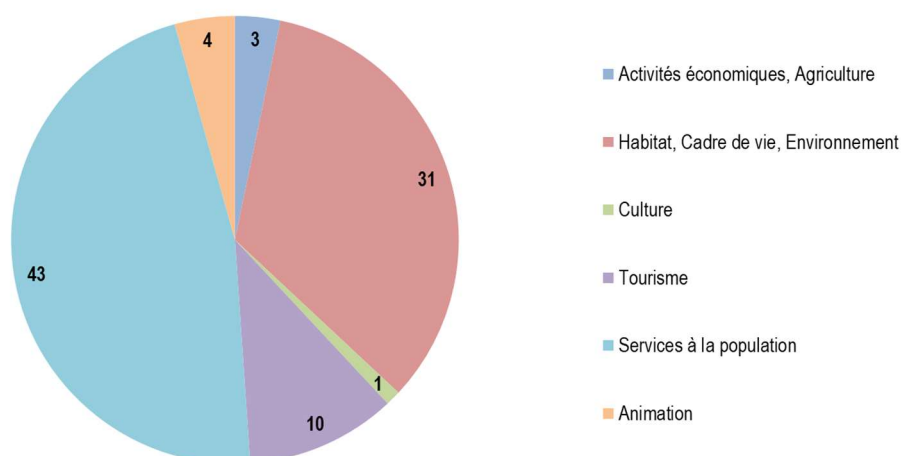
---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

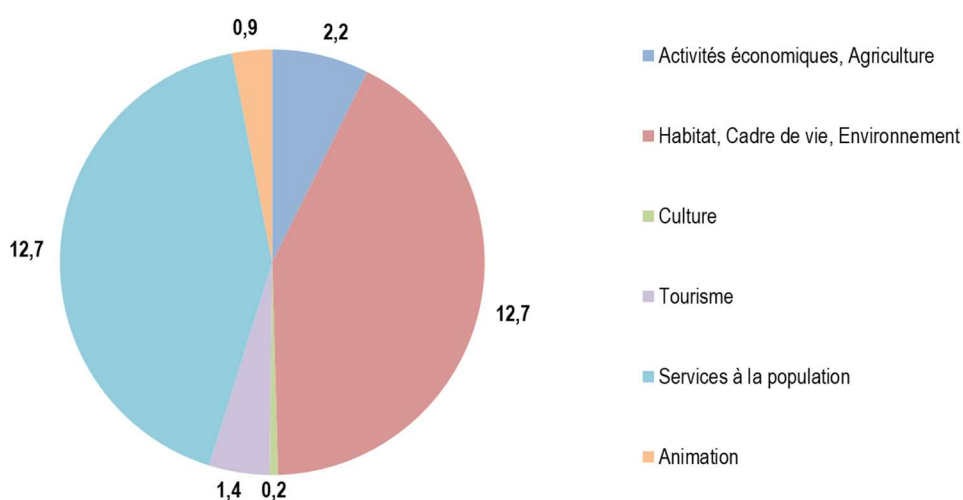
S'agissant du Pays d'Armagnac, la période 2018-2021 a vu la préparation et la mise en œuvre de 6 programmations représentant 92 opérations pour un montant d'investissement de 30,2 millions d'euros.

Pour sa part, la Région Occitanie a apporté 4,7 millions d'euros, soit 16,7 %

### Nombre de projets par thématique



### Montants investis (M€) par thématique



Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de

chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays d'Armagnac, les EPCI, le Département du Gers et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du PETR du Pays d'Armagnac sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

## **ARTICLE 2 : DUREE**

---

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

## **ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC**

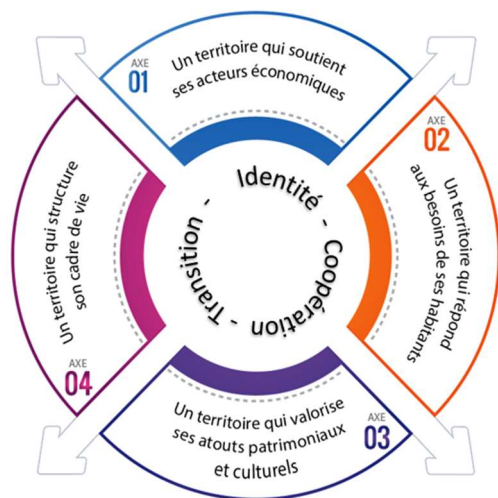
---

### **1 La stratégie du territoire**

Le processus d'élaboration du projet de territoire du Pays d'Armagnac s'est largement appuyé sur le partage des constats et orientations entre élus, institutions, acteurs socio-économiques et habitants.

Cette démarche a revêtu différentes formes : des entretiens, des ateliers thématiques (4), une plateforme collaborative ouverte. Il en est ressorti une série d'enjeux qu'il s'est agi de classer et de hiérarchiser afin de dégager les grandes lignes d'action du PETR à moyen terme.

Ce travail a permis de définir 4 axes qui structurent la stratégie de développement du territoire comme autant d'ambitions.

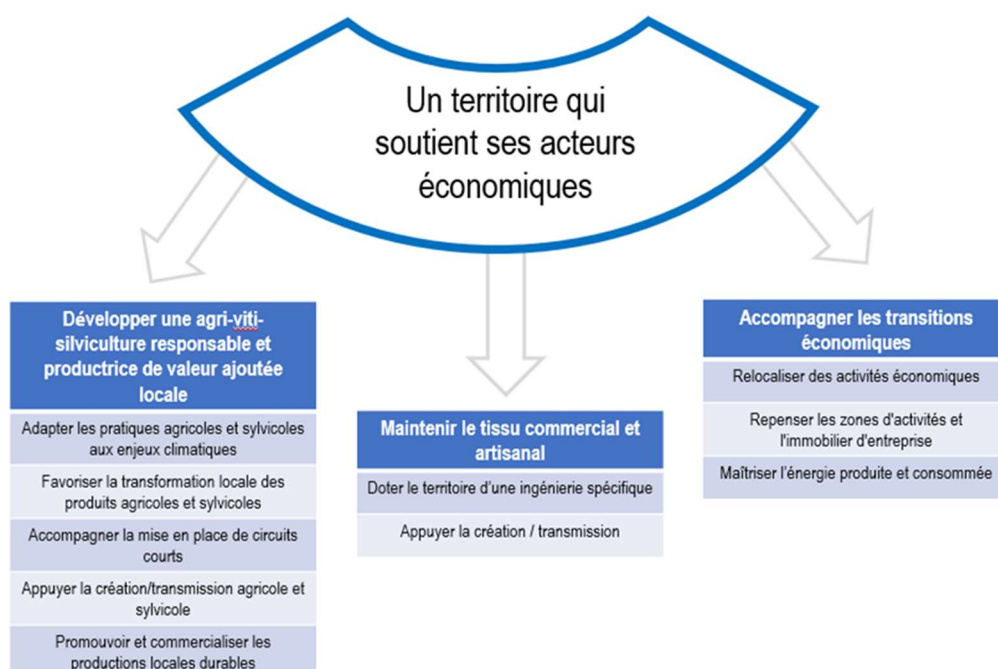


## Axe 1 : Un territoire qui soutient ses acteurs économiques

Le Pays d'Armagnac présente un profil d'activité économique partagée essentiellement entre agriculture et agroalimentaire d'une part, commerce, artisanat et services d'autre part. Le tourisme, pour sa part, représente 7 % du PIB local. L'industrie, bien que présente sur de petites unités, demeure résiduelle.

Du point de vue de la dynamique d'activité et d'emploi, on observe deux tendances distinctes puisque les bassins de Condom, Valence sur Baïse et Vic-Fezensac sont en perte de vitesse tandis que ceux de Nogaro, Eauze et Cazaubon se maintiennent.

Le projet de territoire vise à rééquilibrer ces écarts en s'appuyant à la fois sur une production agricole responsable et productrice de valeur ajoutée, sur la revitalisation des villages en maintenant le tissu commercial et artisanal, et par l'accompagnement des transitions économiques à l'œuvre (télétravail et tiers lieux, silver économie, ESS...).



## Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants

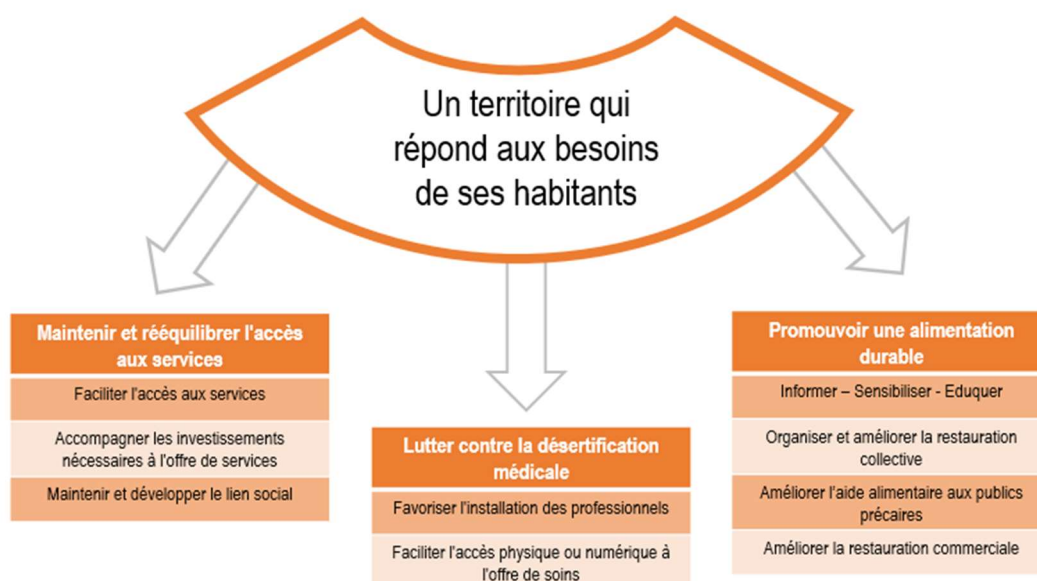
Les services à la population sont le révélateur de la dynamique d'un territoire et le premier facteur d'attractivité. Le Pays d'Armagnac est confronté, comme la plupart des zones rurales, à des difficultés dans certains secteurs de services à la population.

Si les regroupements d'offre de services publics au sein des Maisons France Services sont une première réponse s'agissant des démarches administratives essentielles, il n'en demeure pas moins que les infrastructures sont encore insuffisantes dans les domaines, par exemple, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture et, surtout, de la santé. Un effort doit être accompli afin d'assurer une présence équilibrée des services sur le territoire ou d'en faciliter l'accès. Il en va de la qualité de vie des habitants mais aussi de la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, notamment des jeunes actifs.

Ainsi, le projet de territoire vise à consolider l'offre de services en la complétant là où elle fait défaut comme en imaginant de nouvelles modalités d'accès.

La santé fait l'objet d'une attention plus particulière en ce qu'elle est le premier des services que la collectivité doit rendre aux citoyens. Le territoire compte aujourd'hui 12 médecins pour 10 000 habitants mais cette valeur est fortement biaisée par la présence du service d'urgences de Condom et des médecins thermaux à Barbotan-les-Thermes. De fait, la médecine de ville est en grand danger et la moyenne d'âge des praticiens est supérieure à 60 ans. La présence de 3 MSP à Nogaro, Vic-Fezensac et Valence-sur-Baise ou de maisons médicales à Eauze et Estang ne suffit pas à maintenir des effectifs suffisants. Il s'agira d'articuler les initiatives locales avec la création du Centre Départemental de Santé ou les CPTS Condom-Ténarèze et Gascogne-Armagnac.

Enfin, parce que l'alimentation est à la base de la vie et qu'elle est au croisement de préoccupations économiques (agriculture), environnementales (qualité de l'eau et des sols), culturelles (gastronomie), éducatives (restauration scolaire), elle sera traitée par le PETR comme un service essentiel au territoire et à ses habitants.



## Axe 3 : Un territoire qui valorise ses atouts patrimoniaux et culturels

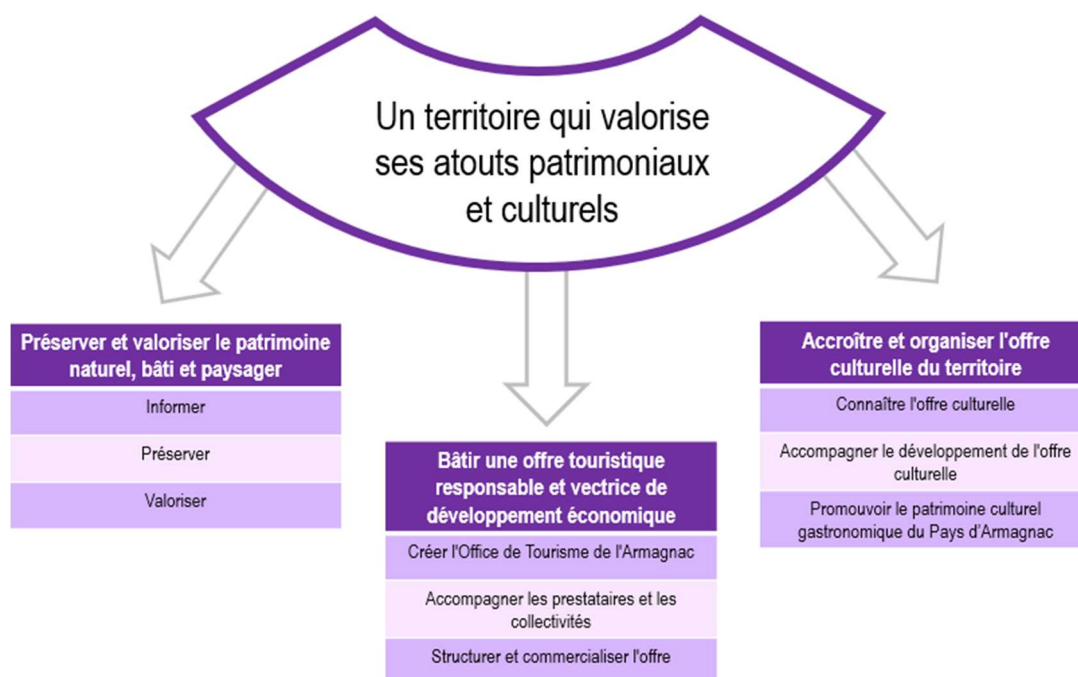
Le Pays d'Armagnac est riche d'atouts patrimoniaux diversifiés : sites naturels (Natura 2000, forêt), bâti ancien (bastides, édifices), entités paysagères variées, eaux thermales, culture gasconne, gastronomie. Ces éléments doivent, en premier lieu, être préservés car ils forgent l'identité du territoire.

Au-delà, ils constituent autant d'éléments sur lesquels appuyer le développement économique du territoire au travers, notamment, du tourisme.

Activités de loisirs (circuit automobile, vélorail, lieux de baignade, ...), activités de pleine nature (Chemins de Saint-Jacques), activités culturelles et patrimoniales (Grand Site Occitanie, Pôle archéologique, personnage de d'Artagnan, ...) et festivités (tempo Latino, festival des Bandas) font déjà de l'Armagnac la première destination touristique du département du Gers.

Cependant, des difficultés se présentent aussi : un patrimoine naturel menacé par les effets du changement climatique ou l'étalement urbain, un patrimoine bâti qui se dégrade, une "gouvernance" du tourisme éclatée, un manque de lisibilité d'une offre touristique et culturelle parfois trop foisonnante.

Aussi, le projet de territoire s'attache à mettre en place les conditions de la sauvegarde de ses richesses patrimoniales, de la structuration de l'offre touristique et culturelle et de la valorisation économique de ses potentialités.

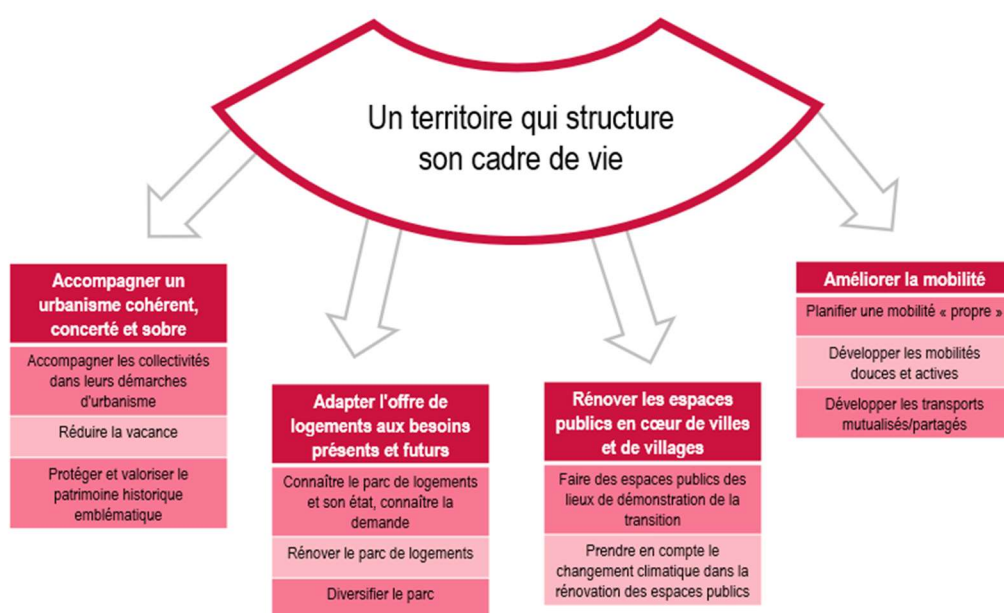


#### Axe 4 : Un territoire qui structure son cadre de vie

La qualité de cadre de vie est constamment citée comme un marqueur et un atout phare du territoire, d'autant plus depuis la crise sanitaire qui nous a invités à retrouver des espaces ouverts, naturels, sans densité, aussi bien pour un séjour temporaire que pour s'y installer et y (télé)travailler durablement.

Les paysages de qualité et les villages de caractère sont des atouts à protéger et à valoriser. Pour autant, l'Armagnac présente des faiblesses inhérentes à nombre de territoires ruraux : une moindre accessibilité de certains services qui s'accompagne d'une mobilité essentiellement individuelle et motorisée, un parc de logements ancien, parfois énergivore et peu adapté aux besoins actuels, qu'il s'agisse des seniors souhaitant rester à domicile ou des familles d'actifs. Une politique d'urbanisme insuffisamment harmonisée pousse au mitage et au développement d'un habitat nouveau qui dévitalise les cœurs de village et réduit la valeur paysagère du territoire.

Ainsi, le projet de territoire vise à maintenir et renforcer le lien social et la vie des villages, en travaillant à une politique cohérente d'aménagement et d'urbanisme sobre, à rénover et adapter le parc de logements aux besoins des habitants présents et à venir, à imaginer un meilleur aménagement des centres des villes et villages, à développer de nouvelles solutions de mobilité. La lutte contre le changement climatique et ses impacts doivent guider les initiatives.



## 2 Les Bourgs-Centres

5 communes du Pays d'Armagnac sont aujourd'hui engagées dans le dispositif Bourg-Centre : Cazaubon – Barbotan-les-Thermes, Condom, Eauze, Valence-sur-Baïse et Vic-Fezensac.

Les stratégies proposées s'articulent avec le projet de territoire du Pays d'Armagnac.

### Cazaubon – Barbotan-les-Thermes

- Moderniser la ville dans une structuration urbaine dynamique
- Viser une attractivité touristique de qualité
- Susciter le bien-être économique

### Condom

- Consolider la vocation touristique
- Renforcer l'attractivité de la ville
- Proposer des services centralisés et de qualité

### Eauze

- Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public
- Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport
- Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze Capitale de l'Armagnac

#### Valence-sur-Baïse

- Réinvestir le centre-ville
- Développer et qualifier les équipements structurants
- Conforter le potentiel touristique et la qualité de l'accueil

#### Vic-Fezensac

- Marquer et requalifier les axes d'entrée du bourg
- Requalifier les espaces publics du centre ancien de Vic-Fezensac
- Favoriser le retour de la nature en ville
- Habiter en centre-ville
- Affirmer la dynamique commerciale et touristique

Toutes ces communes s'engagent dans la deuxième génération de contrat, en plus desquelles la commune de Nogaro est appelée à signer un premier contrat.

### **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

---

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

## **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, approuvé en septembre 2022.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la

pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique).

La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du « Forfait Mobilités Durables ». S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « Bonus Vélo adapté PMR » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquérir un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « aide à l'acquisition d'un vélo pliant » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO.

Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

**La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus**

## **accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.**

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## **2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux**

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;

- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

**En matière de formations sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

### **Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

**Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.**

## Le SRADET – Occitanie 2040

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région a engagé la modification de son Schéma en février. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## **ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GERS VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

---

Garant de la cohésion sociale et territoriale, le Département agit en étroite relation avec les acteurs du territoire s'agissant des politiques publiques dont il a la charge : solidarités humaines, stratégie de développement durable.

Concrètement, il œuvre pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et soutien le développement culturel, sportif et touristique. Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- schéma global des solidarités ;
- entretien et développement des infrastructures de mobilités ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat ;
- accompagnement d'une agriculture durable ;
- stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;
- stratégie touristique ;
- sport, culture, associations, participation citoyenne.

◆ **S'agissant des solidarités humaines**, le Département, chef de file de l'action sociale, conforte ses politiques publiques en matière de protection de l'enfance et de la famille, d'accompagnement des personnes âgées et handicapées, d'insertion de personnes en situation difficiles. Il souhaite aujourd'hui déployer de nouvelles politiques publiques et améliorer sa visibilité auprès de ses bénéficiaires actuels et futurs pour faire face aux nouveaux enjeux sociaux du territoire.

Le Département veut ainsi, en lien avec ses partenaires, réévaluer et mettre en cohérence son action pour proposer un service au plus près des besoins des Gersoises et des Gersois. Cet engagement va se traduire par la réalisation du Schéma Global des Solidarités basée sur un diagnostic de la situation actuelle. Une feuille de route pour la période 2022-2026 qui sera votée et opérationnelle avant la fin de l'année.

Sur le plan de la Santé, le Département affiche sa volonté de pallier la désertification médicale à laquelle est confronté le territoire et de réduire ainsi les inégalités sociales de santé. Pour se faire, des centres territoriaux de santé employant des médecins salariés seront créés et déployés en premier lieu sur les zones identifiées comme prioritaires, en totale complémentarité du maillage existant des médecins libéraux.

◆ **Concernant les infrastructures de mobilité**, le Département lance en 2022 une étude « quelles infrastructures pour quelles mobilités ? » afin de construire avec ses partenaires et les autres gestionnaires le schéma systémique des infrastructures dédiées au déploiement de toutes les formes de mobilités dans ce territoire rural.

En outre, dans le cadre de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale), le Département a sollicité le transfert dans son domaine des tronçons de routes nationales traversant son territoire, toujours dans un objectif de recherche de la meilleure cohérence pour les mobilités.

◆ **Concernant le numérique**, le Département demeure fortement engagé dans le développement des infrastructures numériques avec Gers Numérique et l'objectif de raccordement de 100% du territoire à la fibre en 2025.

La collectivité œuvre en outre pour le déploiement des usages numériques pour ses propres compétences dont les collèges au travers du développement numérique éducatif dans ses établissements.

♦ **Sur le volet Habitat**, le Département entend poursuivre son action en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous et tous les publics.

♦ **Une agriculture durable**, tel est le modèle vers lequel le Département s'emploie à tendre au travers notamment de son PAT (Projet Alimentaire Territorial) avec consolidation de la production locale, approvisionnement de la restauration collective en circuits courts afin de répondre aux aspirations de « mieux manger » des citoyens. Ainsi, le programme d'actions du PAT vise à rapprocher les acteurs pour mener une politique locale de l'agriculture et de l'alimentation autrement dit renforcer le lien entre « bien produire » et « bien manger ».

♦ **En matière d'énergies renouvelables**, une nouvelle trajectoire est définie à l'échelle du territoire départemental pour être exemplaire, expérimenter et innover. Déclinée dans le projet « Gers Énergie positive », elle vise à :

- engager l'ensemble des parties prenantes et secteurs d'activités du territoire dans cette démarche de transition énergétique, au bénéfice de tous ces acteurs ;
- identifier des premières actions concrètes et à fort impact, à mener à court terme par notre collectivité ;
- permettre au Gers de devenir, à terme, un territoire à énergie positive, c'est à dire un territoire autonome en énergie et exportateur net d'énergies.

Ce projet « Gers Énergie positive » conduit la collectivité à :

- chercher à réduire ses besoins en énergie et ceux de son territoire ;
- proposer un programme d'actions pour un modèle de développement énergétique sobre et pérenne, rapprochant production renouvelable et consommation ;
- créer les conditions favorables pour que les revenus financiers des projets d'énergies renouvelables restent au maximum sur le territoire et soient réinvestis dans les transitions énergétique, écologique et solidaire dans une logique d'économie du circuit court.

L'ensemble se traduit par un engagement fort dans l'émergence de la charte EnR du territoire Gers et par la construction d'une Société d'Économie Mixte EnR avec le Syndicat Départemental de l'Énergie.

♦ **Préserver et gérer durablement la ressource en eau** sont les objectifs visés par le Département traduits par son engagement dans le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Neste et Rivières de Gascogne.

♦ **Dans les domaines du Tourisme, de la Culture, du Sport**, le Département a adopté sa nouvelle stratégie touristique au travers de son 5ème Schéma de destination touristique Gers 2021-2026. Elle tient compte des spécificités de la destination GERS à savoir : un tourisme rural et une campagne vivante tournée vers le slow tourisme, développée par le marqueur « Terra Gers ».

Ainsi, au cours des prochaines années, le Département s'emploiera pour exemples à développer les itinérances douces, valoriser ses sites naturels et son patrimoine, développer les sports de nature, déployer la langue et la culture Occitane ainsi qu'un Centre départemental d'art contemporain.

## **ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC**

### **6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

#### ⇒ **S'adapter au changement climatique**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer une agri-viti-sylviculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale</li> <li>◆ Accompagner les transitions économiques</li> <li>◆ Promouvoir une alimentation durable</li> <li>◆ Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager</li> <li>◆ Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre</li> <li>◆ Rénover les espaces publics en cœur de villes et de villages</li> <li>◆ Améliorer la mobilité</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p>« <b>Gers Energie Positive</b> » se traduit par</p> <p>⇒ la construction d'une SEM EnR ;</p> <p>⇒ le développement et la structuration de la filière Bois énergie ;</p> <p>⇒ le développement d'une Ingénierie (avec notamment le portage du fonds Chaleur renouvelable) et</p> <p>⇒ des actions opérationnelles telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Installation de panneaux photovoltaïques et création d'ombrières photovoltaïques sur son bâti</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Étude systématique du recours à des chaufferies bois lors de la rénovation des collèges et installation effective dans certains</li> <li>- ◆ Diminution des îlots de chaleur dans les cours de récréation via l'aménagement d'espaces végétalisés et la création d'ombrage</li> </ul>	
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cahiers de la Transition du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet Alimentaire territorial du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet de Territoire du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ SCoT de Gascogne</li> <li>◆ Schéma des mobilités actives du Pays d'Armagnac</li> </ul>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b>	
<p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5 prévention et la réduction des risques d'inondation</li> <li>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol> <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour <b>atteindre la non-perte nette de biodiversité</b> en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><u>Foncier</u> : <b>Réussir la zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040</b> en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer une agri-viti-sylviculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale</li> <li>◆ Accompagner les transitions économiques</li> <li>◆ Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager</li> <li>◆ Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique</li> <li>◆ Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre</li> <li>◆ Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs</li> <li>◆ Rénover les espaces publics en cœur de villes et de villages</li> </ul>
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b>	
<p><b><u>Gestion durable de ressource en eau :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- achat de foncier sur les zones humides...</li> </ul> <p>◆ <b><u>Restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques</u></b></p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mise en œuvre du futur <b><u>schéma des Espaces naturels sensibles</u></b></li> <li>◆ Pilotage du partenariat pour l'émergence du <b>SAGE</b></li> </ul>	
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cahiers de la Transition du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet Alimentaire territorial du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet de Territoire du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ SCoT de Gascogne</li> <li>◆ Schéma des mobilités actives du Pays d'Armagnac</li> </ul>	

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b>	
<p style="text-align: center;"><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnexion entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : <b>baisser de 40%</b> la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : <b>multiplier par 2,6</b> la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagner les transitions économiques</li> <li>◆ Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre</li> <li>◆ Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs</li> <li>◆ Rénover les espaces publics en cœur de villes et de villages</li> <li>◆ Améliorer la mobilité</li> <li>◆ Encourager et poursuivre la construction ou la rénovation de bâtiments publics exemplaires en matière d'efficacité énergétique</li> <li>◆ Favoriser la sobriété énergétique</li> <li>◆ Favoriser le déploiement des énergies renouvelables</li> </ul>
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b>	
<p>Prise en compte des objectifs du décret tertiaire pour les opérations à venir (rénovation de bâtiments) et application de la RE 2020 pour les bâtiments neufs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réalisation d'un diagnostic énergétique dans les collèges (fin 2022-début 2023) et de l'ensemble des bâtiments &gt; 1 000 m<sup>2</sup> (2023)</li> <li>◆ Élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour son patrimoine immobilier</li> <li>◆ Mise en œuvre de la stratégie « <b>Gers Energie Positive</b> »</li> </ul> <p>Création d'un SEM EnR</p> <p>Structuration et développement de la filière bois Energie</p>	
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cahiers de la Transition du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet Alimentaire territorial du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet de Territoire du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ SCoT de Gascogne</li> </ul>	

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie en première ligne pour le sport</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b>            Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.            A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services</li> <li>◆ Lutter contre la désertification médicale</li> <li>◆ Promouvoir une alimentation durable</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p><b>Lutter contre la désertification médicale</b> par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Recrutement de professionnels de santé salariés au sein de son Centre Départemental de Santé créé en 2022 et</li> <li>- l'Incitation à l'installation dans le Gers de professionnels de santé via sa plateforme créée <a href="http://www.dites32.fr">www.dites32.fr</a></li> <li>- le Cofinancement de l'investissement de Maisons de Santé</li> </ul> <p>◆ Mise en œuvre du <b>Projet alimentaire de Territoire</b> « C'est fait dans le Gers »            (volet social)</p>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Projet Alimentaire territorial du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet de Territoire du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ SCoT de Gascogne</li> </ul>	

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l’Embauche</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer une agri-viti-sylviculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale</li> <li>◆ Maintenir le tissu commercial et artisanal</li> <li>◆ Accompagner les transitions économiques</li> <li>◆ Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p><i>Ne relève pas de sa compétence</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cahiers de la Transition du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet Alimentaire territorial du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Contrat Grand Site Occitanie "Armagnac : Abbaye et cités"</li> <li>◆ Projet de Territoire du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ SCoT de Gascogne</li> </ul>	

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p>Etats généraux du Rail et de l’intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d’aménagement durable et d’égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage=</b> maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p><b>Objectifs thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mobilité</b> : garantir l’accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l’équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</li> <li>- <b>Services</b> : favoriser l’accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l’offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l’égalité territoriale dans l’accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d’usagers du territoire ;</li> <li>- <b>Habitat</b> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l’offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l’air dans les projets d’habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</li> <li>- <b>Métropoles</b> : limiter les effets négatifs d’une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d’accueil, l’amélioration de l’équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer une agri-viti-sylviculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale</li> <li>◆ Maintenir le tissu commercial et artisanal</li> <li>◆ Accompagner les transitions économiques</li> <li>◆ Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services</li> <li>◆ Accroître et organiser l'offre culturelle du territoire</li> <li>◆ Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre</li> <li>◆ Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs</li> <li>◆ Améliorer la mobilité</li> </ul>

<p>Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Territoires d'équilibre / centralités</u> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.</li> <li>- <u>Coopérations</u> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires</li> </ul> <p>- <b><u>Volet montagne et ruralité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Offre territoriale</u> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures</li> <li>- <u>Complémentarité</u> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains</li> <li>- <u>Economie rurale et de montagne</u> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne</li> </ul>	
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b>	
<p>Réalisation d'une étude : « quelles infrastructures pour quelles mobilités ? » pour définir une nouvelle stratégie à compter de 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mise en œuvre du <b>Projet alimentaire de Territoire</b> « C'est fait dans le Gers » (<u>volet logistique</u>)</li> <li>◆ <b>Stratégie « Gers 2030 »</b> de solidarité territoriale : ingénierie et soutien en investissement pour favoriser l'émergence de projets améliorant le cadre de vie et les services à la population</li> </ul>	
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cahiers de la Transition du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet Alimentaire territorial du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Contrat Grand Site Occitanie "Armagnac : Abbaye et cités"</li> <li>◆ Schéma des Mobilités Actives du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ Projet de Territoire du Pays d'Armagnac</li> <li>◆ SCoT de Gascogne</li> </ul>	

## 6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

<b>Un territoire qui soutient ses acteurs économiques</b>	<b>Développer une agri-viti-sylviculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale</b>	Adapter les pratiques agricoles et sylvicoles aux enjeux climatiques
		Favoriser la transformation locale des produits agricoles et sylvicoles
		Accompagner la mise en place de circuits courts
		Appuyer la création/transmission agricole et sylvicole
		Promouvoir et commercialiser les productions locales durables
	<b>Maintenir le tissu commercial et artisanal</b>	Doter le territoire d'une ingénierie spécifique
		Rééquilibrer l'offre territoriale en matière de commerces de proximité
	<b>Accompagner les transitions économiques</b>	Requalifier les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise
		Relocaliser des activités économiques
Maîtriser l'énergie produite et consommée		

Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants en matière de services	Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services	Faciliter l'accès aux services
		Accompagner les investissements nécessaires à l'offre de services
		Maintenir et développer le lien social
	Lutter contre la désertification médicale	Favoriser l'installation des professionnels
		Faciliter l'accès physique ou numérique à l'offre de soins
	Promouvoir une alimentation durable	Informier - Sensibiliser - Eduquer
		Organiser et améliorer la restauration collective
Améliorer l'aide alimentaire aux publics précaires		
Améliorer la restauration commerciale par la rénovation et la qualification des établissements		
Un territoire qui valorise ses atouts patrimoniaux et culturels	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager	Informier les publics sur la richesse des patrimoines
		Préserver les patrimoines
		Valoriser les patrimoines
	Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique	Créer l'Office de Tourisme de l'Armagnac
		Accompagner les prestataires et les collectivités
		Structurer et commercialiser l'offre
	Accroître et organiser l'offre culturelle du territoire	Connaître l'offre culturelle
		Accompagner le développement de l'offre culturelle
		Promouvoir le patrimoine culturel gastronomique du Pays d'Armagnac
Un territoire qui structure son cadre de vie	Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs	Connaître le parc de logements et son état, connaître la demande
		Rénover le parc de logements
		Diversifier le parc
	Rénover les espaces publics en cœur de villes et de villages	Faire des espaces publics des lieux de démonstration de la transition
		Prendre en compte le changement climatique dans la rénovation des espaces publics
	Améliorer la mobilité	Planifier une mobilité « propre »
		Développer les mobilités douces et actives
		Développer les transports mutualisés/partagés

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

## **ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GERS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le Département du Gers réaffirme son partenariat via ses dispositifs de solidarité territoriale qui se traduisent par :

- la mise en œuvre de son offre d'ingénierie de solidarité et
- une complémentarité des financements mobilisables par les maîtres d'ouvrage.

♦ **S'agissant de la solidarité territoriale**, le Département conforte depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

### L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants:

- Aménagement et Bâtiments;
- Assainissement, milieux aquatiques;
- Voirie ;
- Restauration scolaire ;
- Chaleur renouvelable.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et gestion du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

### La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets, portés par une commune ou une intercommunalité, qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines:

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

♦ **Concernant les infrastructures de mobilités**, la collectivité entretient et développe les infrastructures de mobilité, notamment de mobilités douces : routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR (Plan Départemental des

Itinéraires de Promenade et de Randonnée), Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage.

Le Département participe également au financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) visant à relier l'Atlantique à la Méditerranée par une liaison à grande vitesse ce qui permettra un désenclavement utile au rayonnement accru de la force touristique du Gers mais aussi de construire des espaces de réciprocité avec les territoires concernés utiles à toutes les faces de l'activité des Gersois et des Gersoises.

♦ **En matière d'Habitat**, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

- AGEPY : Agence des Pyrénées
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER** du Pays d'Armagnac, dont la structure porteuse est le PETR du Pays d'Armagnac,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5)** du FEDER 2021-2027,

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

---

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Pays d'Armagnac.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,

- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financiers dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

## **ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

### **Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

**Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

**ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE**

---

**12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

**/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.**

**Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :**

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 13 : MODALITES D'ÉVALUATION**

---

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

### **ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

---

Mention sera faite par le PETR du Pays d'Armagnac de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires cofinanceurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

## **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Président du PETR  
du Pays d'Armagnac

La Présidente du Conseil  
Régional Occitanie

Le Président du Conseil  
Départemental du Gers

Miche GABAS

Carole DELGA

Philippe DUPOUY

La Présidente de la Communauté de  
communes d'Artagnan en Fezensac

Le Président de la Communauté de  
communes du Bas-Armagnac

Barbara NETO

Vincent GOUANELLE

Le Président de la Communauté de  
communes du Grand-Armagnac

Le Président de la Communauté de  
communes de la Ténarèze

Philippe BEYRIES

Maurice BOISON

## **ANNEXES**

---

**1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**2/ Le projet de territoire développé**

**3/ Les schémas opérationnels en cours**

**4/ Tout document considéré comme utile en annexe du présent contrat cadre**

## **ANNEXE 1**

### **Objectifs stratégiques et fiches mesures**

---

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du Pays d'Armagnac sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

## Fiche-action 1

### Objectif stratégique : Soutenir les activités économiques

#### Contexte général

Le Pays d'Armagnac présente un profil d'activité économique partagée essentiellement entre agriculture et agroalimentaire d'une part, commerce, artisanat et services d'autre part. Le tourisme, pour sa part, représente 7 % du PIB local. L'industrie, bien que présente sur de petites unités, demeure résiduelle.

Du point de vue de la dynamique d'activité et d'emploi, on observe deux tendances distinctes puisque les bassins de Condom, Valence sur Baïse et Vic-Fezensac sont en perte de vitesse tandis que ceux de Nogaro, Eauze et Cazaubon se maintiennent.

Le projet de territoire vise à rééquilibrer ces écarts en s'appuyant à la fois sur une production agricole responsable et productrice de valeur ajoutée, sur la revitalisation des villages en maintenant le tissu commercial et artisanal, et par l'accompagnement des transitions économiques à l'œuvre (télétravail et tiers lieux, silver économie, ESS...).

#### Objectifs et contenu de la mesure

Le projet de territoire s'engage à **accompagner les producteurs dans l'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles aux enjeux climatiques** et plus globalement environnementaux (par la formation, le soutien à la recherche et l'innovation...), qu'il s'agisse pour eux de pouvoir continuer à produire sous contraintes (sécheresses, recours moindre à l'irrigation, modification des pratiques ou des cultures plus adaptées aux conditions climatiques...) ou de limiter leur empreinte sur l'environnement, notamment en matière de consommation d'intrants et de pollutions diffuses de l'eau.

Il s'agit également de **favoriser la transformation locale des produits agricoles et sylvicoles**, afin de maintenir et développer de la valeur ajoutée sur le territoire, par des investissements, mutualisations et soutiens aux porteurs de projet par exemple, pour déboucher aussi bien sur de la consommation locale que de l'exportation de ces produits. En effet, le projet de territoire vise à **accompagner la mise en place de circuits courts**, tant auprès des distributeurs locaux que des restaurations collectives ou ventes directes par exemple, en valorisant les produits de qualité du territoire. C'est pourquoi le projet vise aussi à **promouvoir et commercialiser les productions locales durables**, et à favoriser leur développement, car en plus d'être source de valeur ajoutée pour les producteurs, elles réduisent les externalités négatives (pollution, consommation d'intrants...) et sont sources d'externalités positives (santé des consommateurs et riverains...).

Enfin, tous ces objectifs ne peuvent être réalistes sans lutter en premier lieu contre la déprise démographique du monde agricole. C'est pourquoi le projet affirme également l'importance du **soutien à la création et la transmission agricole et sylvicole**, en jouant notamment sur les outils fonciers et outils d'expérimentation pour les agriculteurs hors cadre familial par exemple. Tout ceci se faisant, conformément aux 3 axes transversaux du projet, en partenariat étroit avec les acteurs concernés et compétents (chambre d'agriculture et représentant des agriculteurs, communautés de communes, etc.) dans une logique de transition écologique.

Dans une logique de redynamisation des villes et villages, de renforcement du lien social et du retour de la population dans les centres, émerge la nécessité de **doter le territoire d'une ingénierie spécifique** en mesure d'accompagner les communes, EPCI et associations de professionnels dans leurs réflexions, stratégies et actions, mais aussi d'**appuyer la création et la transmission** des entreprises, aussi bien en travaillant avec les entrepreneurs eux-mêmes qu'avec les chambres consulaires et les collectivités.

Au regard des enjeux environnementaux, notamment, il apparaît cohérent de **relocaliser des activités économiques** aujourd'hui éloignées, par exemple en proposant des équipements et lieux innovants (tiers lieux, fablab...), en se positionnant en acteur clé en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'en capitalisant sur les productions et savoir-faire locaux. Il s'agit également de **repenser les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise**, aujourd'hui insuffisamment réfléchis en matière de proximité, de qualité environnementale et paysagère, de

sobriété énergétique ou d'adéquation avec la place prise par le télétravail, par exemple. Enfin, **le développement d'énergie locale renouvelable** tout en accompagnant la sobriété énergétique peut permettre à la fois une meilleure résilience et autonomie énergétique du territoire, tout en visant à faire bénéficier les acteurs locaux des revenus de cette production, à travers des projets d'énergie renouvelable co-portés par les citoyens, ou acteurs privés et publics locaux.

#### Développer une agri-viti-sylviculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale

- Adapter les pratiques agricoles et sylvicoles aux enjeux climatiques
- Favoriser la transformation locale des produits agricoles et sylvicoles
- Accompagner la mise en place de circuits courts
- Appuyer la création/transmission agricole et sylvicole
- Promouvoir et commercialiser les productions locales durables

#### Maintenir le tissu commercial et artisanal

- Doter le territoire d'une ingénierie spécifique
- Rééquilibrer l'offre territoriale en matière de commerces de proximité

#### Accompagner les transitions économiques

- Requalifier les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise
- Relocaliser des activités économiques
- Maîtriser l'énergie produite et consommée

#### **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

#### **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Réfection du Marché couvert (commune de Condom)
- Création d'une Halle des producteurs (commune d'Eauze)
- Création d'espaces-tests agricoles (en cours de définition)
- Création d'un commerce multiservices / bar / restaurant (commune de Panjas)
- Requalification de la Zone d'Activités du Carget (CC d'Artagnan en Fezensac)
- Création d'une légumerie (commune de Lagraulet-du-Gers)

#### **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028**

Projets mis en œuvre de 2022 à 2028

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Nombre de projets accompagnés

Diversité des porteurs de projets (agriculteurs, commerçants, collectivités, ...)

#### **Articulations**

- Avec le FEDER 2021-2027 : OS 1, OS2, OS 5 (ATI)
- Avec le programme Leader du Pays d'Armagnac : Axe 2 "Alimentation : allier les transitions écologiques, économique et sociale"
- Avec les programmes de l'Etat : CRTE, PVD

## Fiche-action 2

### Objectif stratégique : Répondre aux besoins de habitants en matière de services

#### Contexte général

Les services à la population sont le révélateur de la dynamique d'un territoire et le premier facteur d'attractivité. Le Pays d'Armagnac est confronté, comme la plupart des zones rurales, à des difficultés dans certains secteurs de services à la population.

Si les regroupements d'offre de services publics au sein des Maisons France Services sont une première réponse s'agissant des démarches administratives essentielles, il n'en demeure pas moins que les infrastructures sont encore insuffisantes dans les domaines, par exemple, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture et, surtout, de la santé. Un effort doit être accompli afin d'assurer une présence équilibrée des services sur le territoire ou d'en faciliter l'accès. Il en va de la qualité de vie des habitants mais aussi de la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, notamment des jeunes actifs.

Ainsi, le projet de territoire vise à consolider l'offre de services en la complétant là où elle fait défaut comme en imaginant de nouvelles modalités d'accès. La santé fait l'objet d'une attention plus particulière en ce qu'elle est le premier des services que la collectivité doit rendre aux citoyens. Enfin, parce que l'alimentation est à la base de la vie et qu'elle est au croisement de préoccupations économiques (agriculture), environnementales (qualité de l'eau et des sols), culturelles (gastronomie), éducatives (restauration scolaire), elle sera traitée par le PETR comme un service essentiel au territoire et à ses habitants.

#### Objectifs et contenu de la mesure

Le projet de territoire affirme l'importance de travailler au maintien de ces services, quelle qu'en soit la gamme (proximité, intermédiaire ou supérieure) **en accompagnant les investissements nécessaires à l'offre de services**, qu'ils soient marchands ou non marchands (création, rénovation énergétique, accessibilité...).

Au-delà de leur maintien, le projet vise à en **faciliter l'accès**, que ce soit en les regroupant (Maisons France Service par exemple) et en accompagnant les acteurs dans leur mobilité vers ces lieux de service, en les rapprochant directement des lieux de vie en développant l'itinérance, ou bien encore en améliorant l'information et l'usage numérique autour de la disponibilité de ces services.

Enfin, le projet affirme la nécessité de développer les services contribuant directement au **maintien et au développement du lien social**, que ce soit à travers le déploiement de tiers-lieux solidaires, le soutien au tissu associatif local, mais aussi en travaillant sur les nouvelles formes d'habitat intergénérationnel ou participatif.

La question de la Santé doit être réfléchie et discutée à l'échelle du PETR, dans une logique de coopération des territoires, que ce soit pour **favoriser l'installation des professionnels de santé** (projet territorial de santé, aides à l'installation...) ou pour **faciliter l'accès physique ou numérique à l'offre de soins** (regroupements de professionnels, offre hospitalière ou encore développement de la télémédecine).

Enfin, le projet de territoire place la question de l'alimentation au cœur de la problématique des services à la population. Il est important en premier lieu de **sensibiliser et d'éduquer** au goût et aux produits locaux tous les publics (élus, habitants, scolaires...), puis **d'organiser et améliorer le lien avec la restauration collective et la restauration commerciale**, par la modernisation des équipements, la formation et la mise en réseau du personnel notamment pour les plus petites structures, ou enfin **d'améliorer l'aide alimentaire à destination des plus précaires** en lien avec les associations et structures d'aides existantes.

#### Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services

- Faciliter l'accès aux services
- Accompagner les investissements nécessaires à l'offre de services (dont rénovation énergétique et mise en accessibilité)
- Maintenir et développer le lien social

#### Lutter contre la désertification médicale

- Favoriser l'installation des professionnels
- Faciliter l'accès physique ou numérique à l'offre de soins

#### Promouvoir une alimentation durable

- Informer – Sensibiliser – Eduquer
- Organiser et améliorer la restauration collective
- Améliorer l'aide alimentaire aux publics précaires
- Améliorer la restauration commerciale par la rénovation et la qualification des établissements

#### **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

#### **Exemples de projets concernés par cette mesure**

Création d'un Pôle de services au Centre Salvandy à Condom (CC de la Ténarèze)  
Rénovation du Pôle de services des Cordeliers à Vic-Fezensac (CC d'Artagnan en Fezensac)  
Rénovation du Pôle jeunesse de Condom (CC de la Ténarèze)  
Rénovation du groupe scolaire (commune de Nogaro)  
Rénovation du centre de vacances (commune de Vic-Fezensac)  
Rénovations énergétiques des bâtiments publics (communes de Blaziert, Bourrouillan, Cassaigne, Cazaubon, Courrensan, Estang, Lannepax, Larée, Larroque Saint Sernin, Panjas, Ramouzens, Rozès, Saint Puy, Salles d'Armagnac, Valence sur Baïse, Vic-Fezensac)  
Accessibilité PMR des bâtiments publics (communes de Larroque Saint Sernin, Saint martin d'Armagnac, Valence-sur-Baïse)  
Aménagement des cantines scolaires (communes de Lupiac, Marambat, Mouchan)  
Création d'un tiers-lieu solidaire (commune de Nogaro)

#### **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Projets mis en œuvre de 2022 à 2028

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Nombre d'équipements de services créés ou rénovés  
Amélioration de la qualité de l'alimentation (nombre d'actions de sensibilisation, de lieux de restauration améliorés, de personnes aidées, de points de vente créés)

#### **Articulations**

- Avec le FEDER 2021-2027 : OS 2, OS 5 (ATI)
- Avec le programme Leader du Pays d'Armagnac : Axe 1 "Changement climatique : adapter le cadre de vie", Axe 2 "Alimentation : allier les transitions écologiques, économique et sociale"
- Avec les programmes de l'Etat : CRTE, PVD

### Fiche-action 3

#### Objectif stratégique : Valoriser les atouts patrimoniaux et culturels

##### Contexte général

Le Pays d'Armagnac est riche d'atouts patrimoniaux diversifiés : sites naturels (Natura 2000, forêt), bâti ancien (bastides, édifices), entités paysagères variées, eaux thermales, culture gasconne, gastronomie. Ces éléments doivent, en premier lieu, être préservés car ils forgent l'identité du territoire.

Au-delà, ils constituent autant d'éléments sur lesquels appuyer le développement économique du territoire au travers, notamment, du tourisme.

Activités de loisirs (circuit automobile, vélorail, lieux de baignade, ...), activités de pleine nature (Chemins de Saint-Jacques), activités culturelles et patrimoniales (Grand Site Occitanie, Pôle archéologique, personnage de d'Artagnan, ...) et festivités (tempo Latino, festival des Bandas) font déjà de l'Armagnac la première destination touristique du département du Gers.

Cependant, des difficultés se présentent aussi : un patrimoine naturel menacé par les effets du changement climatique ou l'étalement urbain, un patrimoine bâti qui se dégrade, une "gouvernance" du tourisme éclatée, un manque de lisibilité d'une offre touristique et culturelle parfois trop foisonnante.

Aussi, le projet de territoire s'attache à mettre en place les conditions de la sauvegarde de ses richesses patrimoniales, de la structuration de l'offre touristique et culturelle et de la valorisation économique de ses potentialités.

##### Objectifs et contenu de la mesure

Le territoire jouit d'une histoire et d'un patrimoine paysager et bâti de qualité. Il présente, du reste, deux entités paysagères que sont le Bas Armagnac (territoire de transition entre les coteaux de Gascogne et le plateau landais, doté d'un riche patrimoine naturel) et la Ténarèze (zone plus calcaire et vallonnée avec un patrimoine bâti remarquable).

Atouts aussi bien pour le cadre de vie que pour le tourisme et l'attractivité, ces patrimoines méritent évidemment d'être **mieux connus et mis en valeur**, en développant les inventaires et en les communiquant, dans une logique de **préservation**, à travers des outils comme Natura 2000, des chartes paysagères, ou par la réhabilitation du patrimoine et la protection de l'environnement et des ressources que sont l'eau, les espaces naturels et les sols.

Enfin, le projet de territoire souhaite évidemment permettre de **valoriser** ces patrimoines, par le développement d'itinérances, de médiations, de mise en réseau, et s'appuyant sur des outils existants (Grand Site d'Occitanie) ou à développer (label Pays d'Art et d'Histoire par exemple).

Chaque partie du Pays d'Armagnac ayant de forts atouts à mettre en avant, une démarche d'offre touristique intégrée, cohérente, sous une identité commune doit permettre de démultiplier la visibilité du territoire et de proposer des expériences plus longues et plus complètes, y compris hors saison.

Cette structuration de l'offre touristique se traduit par la **création d'un office du tourisme de l'Armagnac**, premier pas essentiel en vue de mieux **accompagner les prestataires et les collectivités** par de l'ingénierie de projet, la mise en réseau d'acteurs, mais aussi afin de **structurer et commercialiser l'offre du touristique du territoire**, qu'il s'agisse d'œnotourisme, de slow tourisme, d'écotourisme.

Enfin, le projet de territoire vise à **mieux connaître et faire connaître l'offre culturelle** existante, en la traduisant éventuellement dans un projet culturel de territoire, dans le but d'**accompagner le développement de l'offre** : programmation "de Pays", aide aux porteurs de projet, communication harmonisée, mise en réseau des acteurs et développement du label Pays d'Art et d'Histoire.

Dans cette offre, le projet souhaite également mettre en avant tout particulièrement le **patrimoine culturel gastronomique du Pays d'Armagnac**, qui permet un lien fort entre problématiques d'alimentation locale, d'agriculture durable, de tourisme et d'événementiels.

#### Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager

- Informer les publics sur la richesse des patrimoines
- Préserver les patrimoines
- Valoriser les patrimoines

#### Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique

- Créer l'Office de Tourisme de l'Armagnac
- Accompagner les prestataires et les collectivités
- Structurer et commercialiser l'offre

#### Accroître et organiser l'offre culturelle du territoire

- Connaître l'offre culturelle
- Accompagner le développement de l'offre culturelle
- Promouvoir le patrimoine culturel gastronomique du Pays d'Armagnac

#### **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

#### **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Rénovation des arènes (commune de Vic-Fezensac)
- Aménagement de l'office de Tourisme Grand Site (CC de la Ténarèze)
- Réhabilitation du centre aqualudique de Condom (CC de la Ténarèze)
- Projet de valorisation du personnage de d'Artagnan (Lupiac)
- Rénovation du logis seigneurial (commune de Sainte Christie d'Armagnac)
- Création d'un gîte de groupe (commune de Lagraulet-du-Gers)
- Restauration des remparts (commune de Larressingle)
- Aménagement de la base de loisirs (commune de Castelnaud d'Auzan-Labarrère)

#### **Dont Projets inscrits au CPER**

- Restauration de la Cathédrale Saint Pierre (commune de Condom)
- Création d'un Centre d'art à l'abbaye de Flaran (Conseil Départemental du Gers)

#### **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028**

Projets mis en œuvre de 2022 à 2028

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Nombre de projets accompagnés  
Surfaces en espaces naturels préservés, régénérés, valorisés

#### **Articulations**

- Avec le FEDER 2021-2027 : OS 1, OS 2, OS 5 (ATI)
- Avec le programme Leader du Pays d'Armagnac : Axe 2 "Alimentation : allier les transition écologique, économique et sociale", Axe 3 "L'Armagnac : destination durable"
- Avec les programmes de l'Etat : CRTE, PVD

## Fiche-action 4

### Objectif stratégique : Structurer le cadre de vie

#### Contexte général

La qualité de cadre de vie est constamment citée comme un marqueur et un atout phare du territoire, d'autant plus depuis la crise sanitaire qui nous a invités à retrouver des espaces ouverts, naturels, sans densité, aussi bien pour un séjour temporaire que pour s'y installer et y (télé)travailler durablement.

Les paysages de qualité et les villages de caractère sont des atouts à protéger et à valoriser. Pour autant, l'Armagnac présente des faiblesses inhérentes à nombre de territoires ruraux : une moindre accessibilité de certains services qui s'accompagne d'une mobilité essentiellement individuelle et motorisée, un parc de logements ancien, parfois énergivore et peu adapté aux besoins actuels, qu'il s'agisse des seniors souhaitant rester à domicile ou des familles d'actifs. Une politique d'urbanisme insuffisamment harmonisée pousse au mitage et au développement d'un habitat nouveau qui dévitalise les cœurs de village et réduit la valeur paysagère du territoire.

Ainsi, le projet de territoire vise à maintenir et renforcer le lien social et la vie des villages, en travaillant à une politique cohérente d'aménagement et d'urbanisme sobre, à rénover et adapter le parc de logements aux besoins des habitants présents et à venir, à imaginer un meilleur aménagement des centres des villes et villages, à développer de nouvelles solutions de mobilité. La lutte contre le changement climatique et ses impacts doivent guider les initiatives.

#### Objectifs et contenu de la mesure

En premier lieu et en lien avec, notamment, l'équipe du service ADS du PETR, le territoire vise l'inscription de l'ensemble des projets dans une sobriété foncière et un urbanisme cohérent.

Afin de lier transition énergétique, écologique et sociale avec le développement souhaité du territoire, le projet affirme un objectif de **meilleure connaissance du parc de logements, de son état et de la demande**, afin de pouvoir répondre de façon plus pertinente et mesurée aux besoins réels. Des diagnostics locaux pourraient ainsi nourrir plus globalement un observatoire de l'habitat en Armagnac, en profitant des dynamiques de contrats actuelles (Petites villes de demain, Bourgs Centres...).

Au-delà de la connaissance, l'ambition est bien d'une part de pouvoir **rénover le parc existant**, dans une logique qualitative et sobre, qui pourrait participer à la structuration de filières locales d'approvisionnement en (éco-)matériaux, par exemple, en contribuant à la sensibilisation et l'information des propriétaires et propriétaires bailleurs.

D'autre part, au-delà de l'aspect rénovation, le projet identifie le besoin **d'adapter et diversifier le parc aux multiples besoins**, qu'il s'agisse des enjeux de maintien à domicile pour les seniors, de mixité générationnelle ou sociale, d'hébergements pour des populations spécifiques comme les saisonniers, etc. Ce qui permet également de questionner les notions de modularité des constructions ou rénovations actuelles, pour faciliter leur évolution vers des besoins futurs non encore définis.

Au-delà du développement urbain et du parc de logements, le projet de territoire souhaite contribuer à des cœurs de villes et villages plus dynamiques, attractifs et adaptés aux enjeux de lien social ou de changement climatique.

Il s'agit à la fois de **faire des espaces publics des lieux de démonstration de la transition**, à travers des aménagements et équipements sobres mais sources de liens sociaux et de mixité, et d'épanouissement pour les habitants, tout autant que de **prendre en compte le changement climatique dans la rénovation des espaces publics**, en luttant notamment contre les îlots de chaleur et en développant des îlots de fraîcheur, par la végétalisation ou en repensant les espaces (ombres naturelles, circulation d'air...) et le recours à des matériaux plus adaptés (plus sombres, ne stockant pas la chaleur).

Ces questions, souvent nouvelles, nécessitent un important travail d'études, de sensibilisation et de formation à la fois auprès des élus et des habitants, ainsi que des artisans et professionnels.

Enfin, le projet de territoire affirme la nécessité à l'échelle du territoire de travailler sur la **planification d'une mobilité "propre"**, qui se traduirait par le **développement des mobilités douces et actives** notamment pour les déplacements en cœur de villes et villages ou entre villes sur de courtes distances, et qui nécessitent des investissements (aménagement piétons et cyclables, panneaux, rénovations de voirie...) tout autant qu'un travail de sensibilisation et d'acculturation. Cette planification doit également contribuer à **développer les transports mutualisés et partagés**, comme le covoiturage ou le transport à la demande.

#### Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs

- Connaître le parc de logements et son état, connaître la demande
- Rénover le parc de logements
- Diversifier le parc

#### Rénover les espaces publics en cœur de villes et de villages

- Faire des espaces publics des lieux de démonstration de la transition
- Prendre en compte le changement climatique dans la rénovation des espaces publics

#### Améliorer la mobilité

- Planifier une mobilité « propre »
- Développer les mobilités douces et actives
- Développer les transports mutualisés/partagés

#### **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

#### **Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Aménagements d'espaces publics (communes de Bétous, Cazaubon, Condom, Dému, Estang, Fourcès, Laujuzan, Le Houga, Saint Orens Pouy Petit, Saint Puy, Valence sur Baïse, Vic-Fezensac)
- Liaisons douces (communes de Cazaubon, Condom, Valence sur Baïse, Vic-Fezensac)
- Créations et aménagements de logements à vocation sociale (communes de Beaucaire, Callian, Castillon Débats, Cazaubon, Estang, Ligardes, Mauléon d'Armagnac, Monguilhem, Roquepine, Urgosse)

#### **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028**

Projets mis en œuvre de 2022 à 2028

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

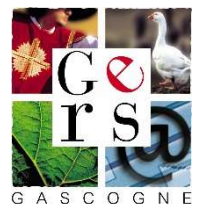
Nombre de logements à vocation sociale rénovés et d'espaces publics résilients aménagés  
Linéaire de cheminements doux créés

#### **Articulations**

- Avec le FEDER 2021-2027 : OS 2, OS 5 (ATI)
- Avec le programme Leader du Pays d'Armagnac : Axe 1 "Changement climatique : adapter le cadre de vie"
- Avec les programmes de l'Etat : CRTE, PVD



# Projet de territoire du Pays d'Armagnac



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## Préambule

Conformément à l'article L. 5741-2. du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac, créé à la fin de l'année 2014, a élaboré un premier Projet de Territoire en 2015.

Le projet de territoire est un document-cadre, véritable fil conducteur de l'action publique, qui doit être en mesure de fédérer les acteurs locaux, de définir les ambitions du territoire et d'identifier des pistes d'actions pour un développement local équilibré.

A la suite du renouvellement des équipes municipales et intercommunales, il est apparu nécessaire de refonder le Projet de Territoire du Pays d'Armagnac et de repenser l'intervention du PETR auprès des acteurs locaux, dans un contexte d'évolution rapide des attentes sociétales comme des pratiques administratives.

Il aura fallu près d'une année pour conduire ce travail partenarial et partagé, depuis la réalisation du diagnostic territorial jusqu'à la définition du cadre d'action présenté ci-après.

# Identité singulière et coopérations : les leviers de réussite de la stratégie de transition

Face aux questions posées par l'articulation des strates administratives, le PETR du Pays d'Armagnac a un rôle à jouer de facilitation, de rassemblement, de coopération et d'animation à l'échelle de ce grand territoire.

Aussi, le PETR se fixe 3 leviers transversaux à appliquer systématiquement dans toutes ses actions ; leviers systématiquement partagés et réaffirmés à toutes les étapes de concertation du projet de territoire.

## La formalisation et la mise en avant de l'identité de territoire

Le territoire dispose de nombreux marqueurs identitaires forts et facteurs d'attractivité, constituant un "art de vivre" dont le Pays d'Armagnac serait une traduction typique : le "bon vivre", le "slow" et la convivialité, la "vie douce" (et donc la longévité), la gastronomie et l'agriculture de qualité, les paysages, le patrimoine historique et bâti, la richesse de la vie culturelle et des festivités.

À quoi s'ajoutent les atouts de la ruralité, parfois redécouverts depuis la crise sanitaire (faible densité, accessibilité foncière, solidarités et entraide, lien à la nature...) mais aussi des singularités propres au territoire, à commencer par l'Armagnac.

Cependant, malgré ces atouts et sans en nier les contrepoints (en matière de dynamique économique, de mobilité, de diversité de services...), le Pays d'Armagnac peine à formaliser et rassembler ces marqueurs au sein d'une identité propre, voire d'une réelle marque de territoire, pouvant aussi bien permettre de rassembler sur le territoire que de rayonner à l'extérieur.

Ainsi, en parallèle des objectifs du projet de territoire de transition fixés pour le territoire, le PETR s'engage à travailler avec tous les acteurs dans une démarche de marketing territorial pour identifier et valoriser le ou les marqueurs - voire la marque - qui rassembleront les acteurs et servira d'outil de valorisation du territoire, en interne comme en externe.

## L'animation du territoire et les coopérations internes et externes

Loin de l'image d'un espace en déprise et atone, le territoire du Pays d'Armagnac voit éclore une multiplicité d'initiatives, de dynamiques, de projets portés et animés par des acteurs publics ou privés. Mais cette pluralité, tout comme la taille du territoire et son organisation autour de pôles, ne facilitent pas leur mise en lien, leur visibilité et la massification de ces initiatives, alors qu'elles constituent un véritable laboratoire d'expérimentation pour l'Armagnac de demain.

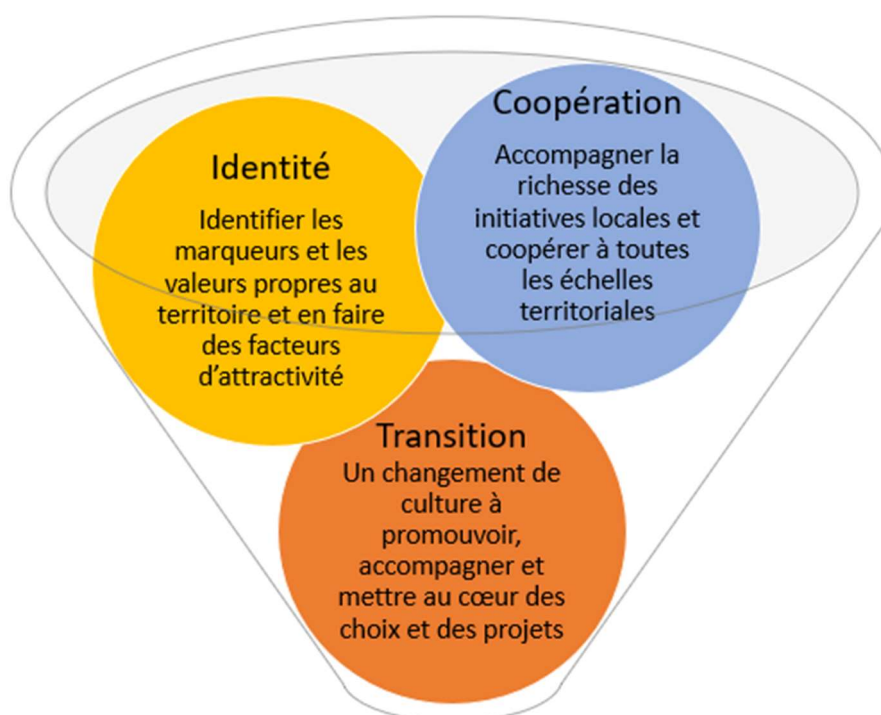
Au-delà de cette vie locale, le PETR est également une structure d'interface et de dialogue avec les acteurs publics et privés, dans et hors du Pays, permettant au territoire de parler d'une même voix.

C'est ainsi que, par son histoire, sa gouvernance et son statut de PÉTR, le Pays d'Armagnac doit jouer un rôle essentiel d'animation du territoire, aussi bien pour inventorier et créer des synergies entre acteurs que pour faire émerger et grandir des projets pour demain. Cela nécessite à la fois d'améliorer la visibilité du Pays d'Armagnac en tant qu'acteur local et d'affirmer ce rôle d'animation, tout en identifiant les besoins des acteurs et les moyens de les développer. Ce positionnement d'animateur et développeur des synergies doit être mis au service de l'ensemble des objectifs de la stratégie de transition.

### L'acculturation des tous les acteurs à la transition énergétique, écologique et sociale

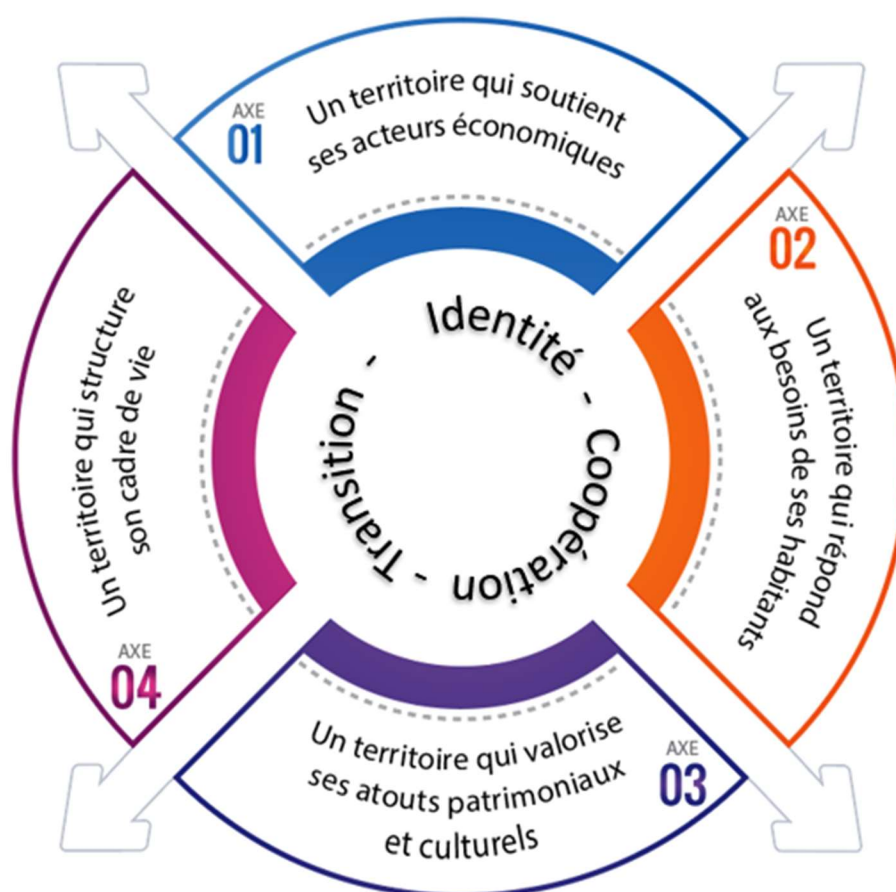
Par son positionnement relatif aux sujets de l'environnement et du climat (gestion Natura 2000, PCAET, mobilités douces, CTE...), le PÉTR Pays d'Armagnac a eu l'occasion d'affirmer sa légitimité de "chef de file" et d'animateur local sur les questions de transition. Il souhaite prolonger ce rôle en accompagnant les acteurs locaux dans leur prise de conscience, leur montée en compétence et leur dynamique de transition énergétique, écologique et sociale.

En lien direct avec les 2 premiers leviers, il s'agira d'inscrire la transition au cœur du projet de territoire et du fonctionnement de la collectivité afin de la diffuser à chaque étape et niveau d'intervention.



## 4 axes stratégiques structurent une ambition partagée

Le processus d'élaboration du projet de territoire du Pays d'Armagnac s'est largement appuyé sur le partage des constats et orientations entre élus, institutions, acteurs socio-économiques et habitants. Cette démarche a revêtu différentes formes : des entretiens, des ateliers thématiques (4), une plateforme collaborative ouverte. Il en est ressorti une série d'enjeux qu'il s'est agi de classer et de hiérarchiser afin de dégager les grandes lignes d'action du PETR à moyen terme. Ce travail a permis de définir 4 axes qui structurent la stratégie de développement du territoire comme autant d'ambitions.



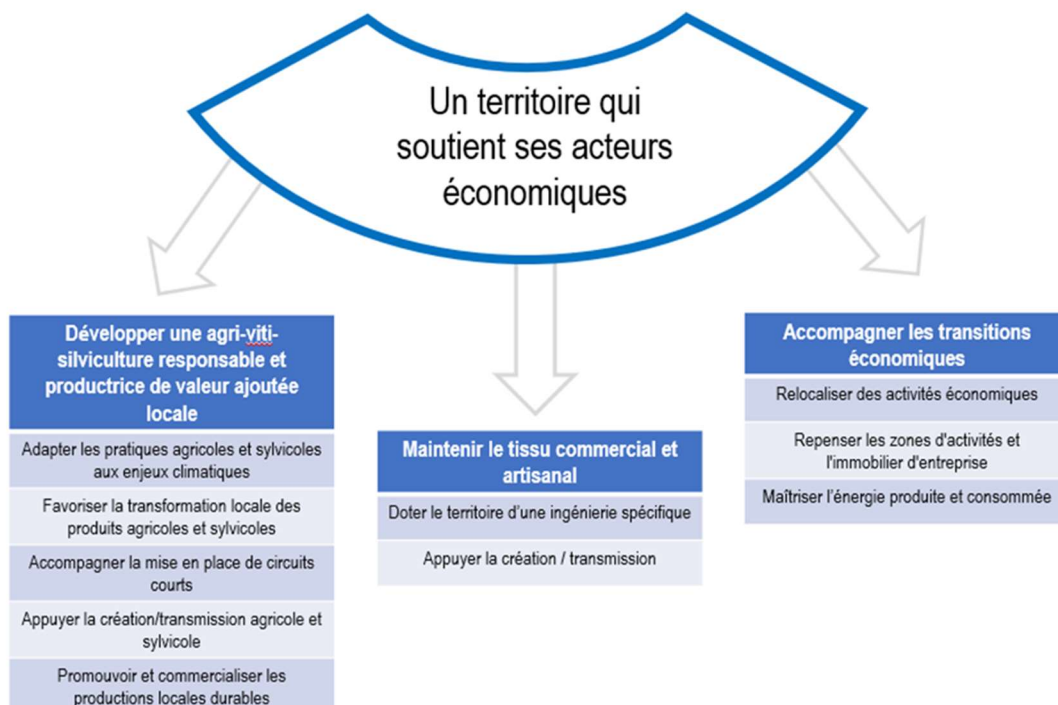
## Axe 1 : Un territoire qui soutient ses acteurs économiques

Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :

- *Maintien de la diversité du tissu économique*
- *Revitalisation des bourgs-centres*
- *Réduction des conflits d'usage (eau, foncier) et des conflits d'acteurs (lien agriculteurs/habitants)*
- *Amélioration de la valeur ajoutée agricole (qualité, transformation)*
- *Protection des sols contre l'érosion et les pollutions*
- *Accompagnement et formation au développement des pratiques agro-environnementales*
- *Anticipation de l'augmentation des risques naturels liés au changement climatique*
- *Accompagnement à la transmission/reprise dans les domaines agricole, commercial, artisanal*

Le Pays d'Armagnac présente un profil d'activité économique partagée essentiellement entre agriculture et agroalimentaire d'une part, commerce, artisanat et services d'autre part. Le tourisme, pour sa part, représente 7 % du PIB local. L'industrie, bien que présente sur de petites unités, demeure résiduelle. Du point de vue de la dynamique d'activité et d'emploi, on observe deux tendances distinctes puisque les bassins de Condom, Valence sur Baïse et Vic-Fezensac sont en perte de vitesse tandis que ceux de Nogaro, Eauze et Cazaubon se maintiennent.

Le projet de territoire vise à rééquilibrer ces écarts en s'appuyant à la fois sur une production agricole responsable et productrice de valeur ajoutée, sur la revitalisation des villages en maintenant le tissu commercial et artisanal, et par l'accompagnement des transitions économiques à l'œuvre (télétravail et tiers lieux, silver économie, ESS...).



## 1. Développer une agriculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale

Avec 74 % du territoire en SAU (surface agricole utilisée) contre 52 % à l'échelle de la France en 2018, le Pays d'Armagnac est un territoire résolument rural et agricole, tourné vers les grandes cultures, au premier rang desquelles la vigne, ainsi que les volailles et les palmipèdes. Le Pays d'Armagnac est également doté d'un patrimoine forestier important qui peut être source de valorisation.

Toutefois, le modèle agricole actuel est confronté à de nombreuses difficultés présentes et à venir : la facture environnementale des grandes cultures fortement consommatrices d'eau et d'intrants, le développement des productions de qualité (SIQO) mais qui ne se traduit pas encore suffisamment dans des pratiques environnementales ambitieuses, le déclin important de la population des agriculteurs qui pousse à l'agrandissement des exploitations, les effets du changement climatique insuffisamment anticipés ou encore le manque de structures de transformation pouvant apporter de la valeur ajoutée.

C'est ainsi que le projet de territoire s'engage à **accompagner les producteurs dans l'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles aux enjeux climatiques** et plus globalement environnementaux (par la formation, le soutien à la recherche et l'innovation...), qu'il s'agisse pour eux de pouvoir continuer à produire sous contraintes (sécheresses, recours moindre à l'irrigation, modification des pratiques ou des cultures plus adaptées aux conditions climatiques...) ou de limiter leur empreinte sur l'environnement, notamment en matière de consommation d'intrants et de pollutions diffuses de l'eau.

Il s'agit également de **favoriser la transformation locale des produits agricoles et sylvicoles**, afin de maintenir et développer de la valeur ajoutée sur le territoire, par des investissements, mutualisations et soutiens aux porteurs de projet par exemple, pour déboucher aussi bien sur de la consommation locale que de l'exportation de ces produits. En effet, le projet de territoire vise à **accompagner la mise en place de circuits courts**, tant auprès des distributeurs locaux que des restaurations collectives ou ventes directes par exemple, en valorisant les produits de qualité du territoire. C'est pourquoi le projet vise aussi à **promouvoir et commercialiser les productions locales durables**, et à favoriser leur développement, car en plus d'être source de valeur ajoutée pour les producteurs, elles réduisent les externalités négatives (pollution, consommation d'intrants...) et sont sources d'externalités positives (santé des consommateurs et riverains...).

Enfin, tous ces objectifs ne peuvent être réalistes sans lutter en premier lieu contre la déprise démographique du monde agricole. C'est pourquoi le projet affirme également l'importance du **soutien à la création et la transmission agricole et sylvicole**, en jouant notamment sur les outils fonciers et outils d'expérimentation pour les agriculteurs hors cadre familial par exemple. Tout ceci se faisant, conformément aux 3 axes transversaux du projet, en partenariat étroit avec les acteurs concernés et compétents (chambre d'agriculture et représentant des agriculteurs, communautés de communes, etc.) dans une logique de transition écologique.

- Formation des agriculteurs, Adaptation des exploitations d'un point de vue agronomique, écologique et énergétique, Accompagnement de la recherche et de l'innovation
- Investissements pour la transformation des produits, Mutualisation d'équipements

- Logistique de collecte et distribution, Lieux de vente directe, Création d'un label/marque locale, Partenariats opérateurs GMS locaux
- Mise en relation cédants / repreneurs, Création d'un espaces- test « pépinières agricoles », Outils fonciers
- Labellisation et démarches qualité, Actions de communication sur un territoire rural et agricole responsable, Création d'événements et d'expositions dans la Maison du vignoble Armagnac – Gascogne

## 2. Maintenir le tissu artisanal et commercial

Entre développement de l'habitat résidentiel éloigné des centres et des zones commerciales en périphérie, le tissu artisanal et commercial des bourgs-centres et des villages est bien souvent mis à mal, alors qu'il dispose d'atouts importants : patrimoine architectural de qualité, nombreux marchés alimentaires attractifs, animations et festivités tout au long de l'année...

Dans une logique de redynamisation des villes et villages, de renforcement du lien social et du retour de la population dans les centres, émerge la nécessité de **doter le territoire d'une ingénierie spécifique** en mesure d'accompagner les communes, EPCI et associations de professionnels dans leurs réflexions, stratégies et actions, mais aussi d'**appuyer la création et la transmission** des entreprises, aussi bien en travaillant avec les entrepreneurs eux-mêmes qu'avec les chambres consulaires et les collectivités.

- Accompagnement associations de commerçants/artisans et collectivités, Création de réseaux d'acteurs, Outils numériques
- Mobilisation des dispositifs d'aide aux entreprises, Mobilisation des dispositifs d'aide aux collectivités (reprise locaux, boutiques éphémères)

## 3. Accompagner les transitions économiques

La fin de la décennie précédente et le début des années 2020 auront très certainement été une période clé d'accélération des mutations à l'œuvre pour le développement économique : coup d'arrêt aux grands projets commerciaux de périphérie, explosion des services numériques, remise en question des besoins des entreprises (foncier, locaux, emplacements...) et des attentes des salariés (télétravail, horaires, cadre de vie, sens et valeurs du travail, ancrage local...), en plus des impératifs énergétiques et climatiques.

Territoire traditionnellement confronté à un manque de main d'œuvre et de compétences, car jugé peu attractif par les potentiels salariés, les nouveaux "modes de faire" et attentes post-covid sont identifiés comme des atouts pour l'Armagnac sur lesquels capitaliser, tout en travaillant à repenser de façon globale l'attractivité économique du territoire.

C'est ainsi qu'il apparaît cohérent de **relocaliser des activités économiques** aujourd'hui éloignées, par exemple en proposant des équipements et lieux innovants (tiers lieux, fablab...), en se positionnant en acteur clé en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'en capitalisant sur les productions et savoir-faire locaux. Il s'agit également de **repenser les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise**, aujourd'hui insuffisamment réfléchis en matière de proximité, de qualité environnementale et paysagère, de sobriété énergétique ou d'adéquation avec la place prise par le

télétravail, par exemple. Enfin, **le développement d'énergie locale renouvelable** tout en accompagnant la sobriété énergétique peut permettre à la fois une meilleure résilience et autonomie énergétique du territoire, tout en visant à faire bénéficier les acteurs locaux des revenus de cette production, à travers des projets d'énergie renouvelable co-portés par les citoyens, ou acteurs privés et publics locaux.

- Sobriété spatiale, Préservation de l'environnement/aménagement paysager, Sobriété énergétique, Requalification de friches
- Création/relance de productions et savoir-faire locaux, Economie circulaire, Tiers-lieux, Economie sociale et solidaire, Création d'une monnaie locale

## Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants

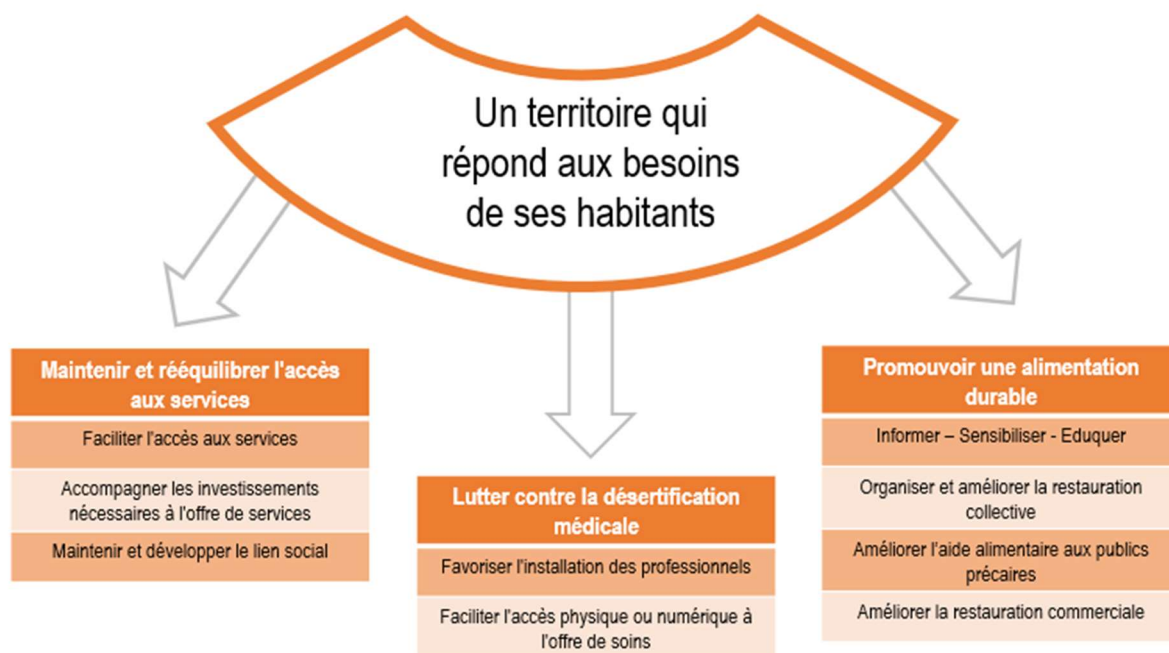
*Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :*

- *Adaptation des services aux évolutions de la population (vieillesse, volonté d'attirer des jeunes actifs et familles)*
- *Maintien des services au public et des équipements de proximité*
- *Amélioration des temps d'accès aux services*
- *Maintien voire amélioration de l'offre de soins (équipements et professionnels de santé)*
- *Collaboration à l'échelle du Pays pour être plus attractif vis-à-vis des médecins et pour améliorer le maillage territorial*
- *L'alimentation durable comme facteur d'attractivité*
- *Revitalisation des centres bourgs*

Les services à la population sont le révélateur de la dynamique d'un territoire et le premier facteur d'attractivité. Le Pays d'Armagnac est confronté, comme la plupart des zones rurales, à des difficultés dans certains secteurs de services à la population.

Si les regroupements d'offre de services publics au sein des Maisons France Services sont une première réponse s'agissant des démarches administratives essentielles, il n'en demeure pas moins que les infrastructures sont encore insuffisantes s'agissant, par exemple, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture et, surtout, de la santé. Un effort doit être accompli afin d'assurer une présence équilibrée des services sur le territoire ou d'en faciliter l'accès. Il en va de la qualité de vie des habitants mais aussi de la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, notamment des jeunes actifs.

Ainsi, le projet de territoire vise à consolider l'offre de services en la complétant là où elle fait défaut comme en imaginant de nouvelles modalités d'accès. La santé fait l'objet d'une attention plus particulière en ce qu'elle est le premier des services que la collectivité doit rendre aux citoyens. Enfin, parce que l'alimentation est à la base de la vie et qu'elle est au croisement de préoccupations économiques (agriculture), environnementales (qualité de l'eau et des sols), culturelles (gastronomie), éducatives (restauration scolaire), elle sera traitée par le PETR comme un service essentiel au territoire et à ses habitants.



## 1. Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services

Bien que, globalement, le nombre et la diversité des services sur le territoire ait eu tendance à augmenter jusqu'à la fin des années 2010, cette donnée masque des inégalités sur la répartition géographique et sur l'adaptation aux besoins des acteurs. De plus, sans reprise démographique, la présence de ces services risque d'être remise en question.

C'est pour cela que le projet affirme l'importance de travailler au maintien de ces services, quelle qu'en soit la gamme (proximité, intermédiaire ou supérieure) **en accompagnant les investissements nécessaires à l'offre de services**, qu'ils soient marchands ou non marchands (création, rénovation, accessibilité...).

Au-delà de leur maintien, le projet vise à en **faciliter l'accès**, que ce soit en les regroupant (Maisons France Service par exemple) et en accompagnant les acteurs dans leur mobilité vers ces lieux de service, en les rapprochant directement des lieux de vie en développant l'itinérance, ou bien encore en améliorant l'information et l'usage numérique autour de la disponibilité de ces services.

Enfin, le projet affirme la nécessité de développer les services contribuant directement au **maintien et au développement du lien social**, que ce soit à travers le déploiement de tiers-lieux solidaires, le soutien au tissu associatif local, mais aussi en travaillant sur les nouvelles formes d'habitat intergénérationnel ou participatif.

- Information des habitants (création de plateformes numériques), Services itinérants, Solutions de mobilité vers les lieux de services, Maisons France Services

- Equipements publics de services marchands et non-marchands (création/rénovation/accessibilité)
- Tiers-lieux solidaires, Hébergement des personnes âgées et dépendantes, Habitat partagé intergénérationnel, Soutien au tissu associatif

## 2. Lutter contre la désertification médicale

Tout au long de la concertation du projet de territoire, la question de la santé (équipements et professionnels) a été un point central, mettant en avant la nécessité d'agir de façon coordonnée et cohérente à l'échelle du Pays, puisqu'il s'agit d'un levier essentiel afin de maintenir la qualité du cadre de vie tout autant que pour l'attractivité.

C'est ainsi que le projet affirme que cette question doit être réfléchie et discutée à l'échelle du PETR, dans une logique de coopération des territoires, que ce soit pour **favoriser l'installation des professionnels de santé** (projet territorial de santé, aides à l'installation...) ou pour **faciliter l'accès physique ou numérique à l'offre de soins** (regroupements de professionnels, offre hospitalière ou encore développement de la télémédecine).

- Projet de Santé territorial, Politique financière commune d'aide à l'installation, Salariat de médecins
- Regroupement de professionnels et antennes, Centres de télémédecine, Offre hospitalière

## 3. Promouvoir une alimentation durable

Marqueur très fort du Pays d'Armagnac et du Gers en général, la gastronomie, le bien manger et les produits de terroir de qualité ont imprégné durablement et fortement toutes les discussions et réflexions autour du projet de territoire.

Des actions et stratégies fortes existent déjà (Plan Alimentaire de Territoire notamment) que le projet de territoire souhaite appuyer, et qui nécessitent des approches globales "du champs à la fourchette", en lien avec les objectifs relatifs à l'agriculture responsable et créatrice de valeur (cf. Axe 1). Car des paradoxes existent : malgré une image de terroir et de production artisanale, la polyculture-élevage tend à se réduire au profit de grandes cultures destinées à l'export, tandis que les acteurs locaux ou les restaurations collectives et commerciales ne font pas suffisamment appel aux produits locaux de qualité.

C'est pourquoi il est important en premier lieu de **sensibiliser et d'éduquer** au goût et aux produits locaux tous les publics (élus, habitants, scolaires...), puis **d'organiser et améliorer le lien avec la restauration collective et la restauration commerciale**, par la modernisation des équipements, la formation et la mise en réseau du personnel notamment pour les plus petites structures, ou enfin **d'améliorer l'aide alimentaire à destination des plus précaires** en lien avec les associations et structures d'aides existantes.

- Animation PAT, Communication auprès des élus, Communication auprès des scolaires, Communication auprès du reste de la population, Développement de jardins partagés
- Modernisation cantines scolaires, Formation et mise en réseau des agents, Mutualisation de la production pour rompre l'isolement des agents des très petites structures
- Développement et amélioration des infrastructures et lieux de distribution, Amélioration de la qualité des produits distribués, Création de partenariats de dons pérennes avec des opérateurs locaux, Soutien aux associations en charge de l'aide alimentaire
- Informer / former les opérateurs de la restauration commerciale à des pratiques durables

### Axe 3 : Un territoire qui valorise ses atouts patrimoniaux et culturels

*Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :*

- *Définition et valorisation de l'identité Armagnac à travers ses "marqueurs" et ses ressources*
- *Élaboration d'une stratégie touristique de Pays profitant à tout le territoire*
- *Mise en cohérence, lisibilité et visibilité de l'offre culturelle et patrimoniale à l'échelle du Pays*
- *Valorisation des ressources du territoire comme vecteur d'attractivité*
- *Protection des réservoirs de biodiversité*
- *Lutte contre les pollutions diffuses de l'eau*
- *Amélioration de l'accessibilité du territoire pour son attractivité touristique*
- *Accompagnement des stratégies de développement agritouristique*
- *Protection des réservoirs de biodiversité*

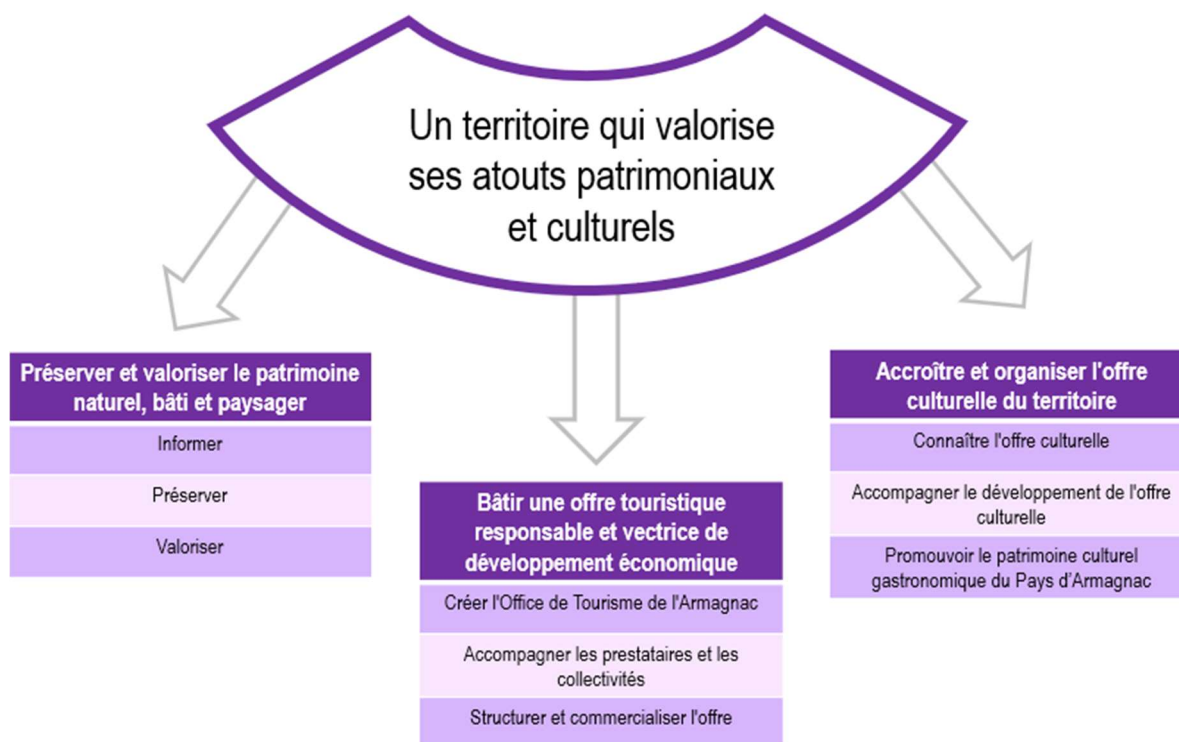
Le Pays d'Armagnac est riche d'atouts patrimoniaux diversifiés : sites naturels (Natura 2000, forêt), bâti ancien (bastides, édifices), entités paysagères variées, eaux thermales, culture gasconne, gastronomie. Ces éléments doivent, en premier lieu, être préservés car ils forgent l'identité du territoire.

Au-delà, ils constituent autant d'éléments sur lesquels appuyer le développement économique du territoire au travers, notamment, du tourisme.

Activités de loisirs (circuit automobile, vélorail, lieux de baignade, ...), activités de pleine nature (Chemins de Saint-Jacques), activités culturelles et patrimoniales (Grand Site Occitanie, Pôle archéologique, personnage de d'Artagnan, ...) et festivités (tempo Latino, festival des Bandas) font déjà de l'Armagnac la première destination touristique du département du Gers.

Cependant, des difficultés se présentent aussi : un patrimoine naturel menacé par les effets du changement climatique ou l'étalement urbain, un patrimoine bâti qui se dégrade, une "gouvernance" du tourisme éclatée, un manque de lisibilité d'une offre touristique et culturelle parfois trop foisonnante.

Aussi, le projet de territoire s'attache à mettre en place les conditions de la sauvegarde de ses richesses patrimoniales, de la structuration de l'offre touristique et culturelle et de la valorisation économique de ses potentialités.



## 1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager

Le territoire jouit d'une histoire et d'un patrimoine paysager et bâti de qualité. Il présente, du reste, deux entités paysagères que sont le Bas Armagnac (territoire de transition entre les coteaux de Gascogne et le plateau landais, doté d'un riche patrimoine naturel) et la Ténarèze (zone plus calcaire et vallonnée avec un patrimoine bâti remarquable).

Atouts aussi bien pour le cadre de vie que pour le tourisme et l'attractivité, ces patrimoines méritent évidemment d'être **mieux connus et mis en valeur**, en développant les inventaires et en les communiquant, dans une logique de **préservation**, à travers des outils comme Natura 2000, des chartes paysagères, ou par la réhabilitation du patrimoine et la protection de l'environnement et des ressources que sont l'eau, les espaces naturels et les sols.

Enfin, le projet souhaite évidemment permettre de **valoriser** ces patrimoines, par le développement d'itinérances, de médiations, de mise en réseau, et s'appuyant sur des outils existants (Grand Site d'Occitanie) ou à développer (label Pays d'Art et d'Histoire par exemple).

- Supports d'Inventaire du patrimoine naturel, bâti ou paysager, Communication/sensibilisation aux enjeux de préservation
- Natura 2000, Réhabilitation patrimoine, Charte paysagère

- Itinérance, Médiation, Mise en production touristique, Mise en réseau et structuration des musées et sites patrimoniaux de l'Armagnac

## 2. Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique

Chaque partie du Pays d'Armagnac ayant de forts atouts à mettre en avant, une démarche d'offre touristique intégrée, cohérente, sous une identité commune doit permettre de démultiplier la visibilité du territoire et de proposer des expériences plus longues et plus complètes, y compris hors saison.

Cette structuration de l'offre touristique se traduit par la **création d'un office du tourisme de l'Armagnac**, premier pas essentiel en vue de mieux **accompagner les prestataires et les collectivités** par de l'ingénierie de projet, la mise en réseau d'acteurs, mais aussi afin de **structurer et commercialiser l'offre du touristique du territoire**, qu'il s'agisse d'œnotourisme, de slow tourisme, d'écotourisme.

- Définition identité commune, Equipe territoriale dédiée multithématique, Coordination et animation de l'offre touristique locale, Aménagements OT
- Ingénierie de projet (créations/réhabilitations sites, hébergements, restauration ...), Création et animation d'un réseau d'acteurs locaux
- Démarches qualité/labellisations, Marketing/communication, Equipe commerciale, Offre œnotourisme/spiritourisme, Offre écotourisme

## 3. Accroître et organiser l'offre culturelle du territoire

Le Pays d'Armagnac est aussi un territoire de culture, adossée à des marqueurs forts : gastronomie, vins et spiritueux, patrimoine bâti et historique (Grand Site d'Occitanie, Pôle archéologique, d'Artagnan...), ainsi que de nombreuses festivités très largement reconnues. Alors que les atouts sont divers et répartis sur le territoire, la concertation a mis en avant le besoin d'une plus grande lisibilité et cohérence de cette offre foisonnante, y compris auprès des habitants eux-mêmes.

C'est ainsi que le projet vise à **mieux connaître et faire connaître l'offre culturelle** existante, en la traduisant éventuellement dans un projet culturel de territoire, dans le but d'**accompagner le développement de l'offre** : programmation "de Pays", aide aux porteurs de projet, communication harmonisée, mise en réseau des acteurs et développement du label Pays d'Art et d'Histoire.

Dans cette offre, le projet souhaite également mettre en avant tout particulièrement le **patrimoine culturel gastronomique du Pays d'Armagnac**, qui permet un lien fort entre problématiques d'alimentation locale, d'agriculture durable, de tourisme et d'évènementiels.

- Définition des marqueurs de l'identité culturelle, Sensibilisation des habitants à leur patrimoine, Projet Culturel de Territoire
- Aide aux porteurs de projets, Partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, Mise en place d'une saison "de Pays" / programmation, Communication (habitants/touristes), Création et soutien à un réseau territorial des acteurs publics de la culture : « Culture(s) en Armagnac », Pays Art&Histoire axé sur le patrimoine viticole
- Création d'un village gourmand « Armagnac » itinérant, Evènementiels "gastronomie"

## Axe 4 : Un territoire qui structure son cadre de vie

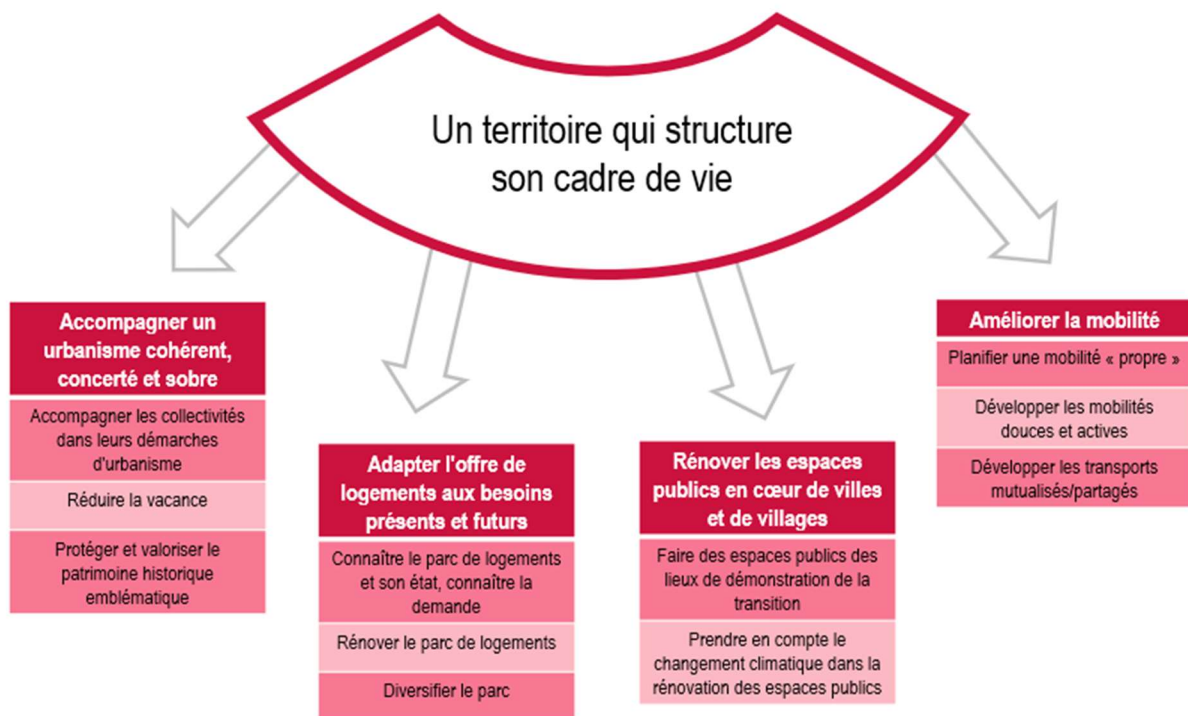
*Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :*

- *Réduction des conflits d'usage (eau, foncier) et des conflits d'acteurs (lien agriculteurs/habitants),*
- *Développement de stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique,*
- *Anticipation de l'augmentation des risques naturels liés au changement climatique,*
- *Protection des réservoirs de biodiversité,*
- *Lutte contre l'artificialisation des sols ou des potentialités écologiques,*
- *Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers,*
- *Amélioration de l'accessibilité du territoire et des déplacements internes,*
- *Revitalisation des centres bourgs,*
- *Rénovation des logements, adaptés aux besoins (population vieillissante, publics nouveaux à attirer...),*
- *Limitation de l'habitat diffus et de la consommation d'espace,*
- *Développement des documents d'urbanisme*

La qualité de cadre de vie est constamment citée comme un marqueur et un atout phare du territoire, d'autant plus depuis la crise sanitaire qui nous a invités à retrouver des espaces ouverts, naturels, sans densité, aussi bien pour un séjour temporaire que pour s'y installer et y (télé)travailler durablement.

Les paysages de qualité et les villages de caractère sont des atouts à protéger et à valoriser. Pour autant, l'Armagnac présente des faiblesses inhérentes à nombre de territoires ruraux : une moindre accessibilité de certains services qui s'accompagne d'une mobilité essentiellement individuelle et motorisée, un parc de logements ancien, parfois énergivore et peu adapté aux besoins actuels, qu'il s'agisse des séniors souhaitant rester à domicile ou des familles d'actifs. Une politique d'urbanisme insuffisamment harmonisée pousse au mitage et au développement d'un habitat nouveau qui dévitalise les cœurs de village et réduit la valeur paysagère du territoire.

Ainsi, le projet de territoire vise à maintenir et renforcer le lien social et la vie des villages, en travaillant à une politique cohérente d'aménagement et d'urbanisme sobre, à rénover et adapter le parc de logements aux besoins des habitants présents et à venir, à imaginer un meilleur aménagement des centres des villes et villages, à développer de nouvelles solutions de mobilité. La lutte contre le changement climatique et ses impacts doivent guider les initiatives.



## 1. Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre

Face aux enjeux et aux objectifs de protection et valorisation du patrimoine (bâti, paysager, naturel...), d'une agriculture durable, ou de la redynamisation des villes et villages, il est essentiel que l'aménagement et les politiques d'urbanisme soient cohérentes entre elles et ambitieuses. Or, le territoire est constitué de nombreuses communes rurales, de petite taille, n'ayant pas aujourd'hui les moyens ou l'ingénierie suffisants pour s'outiller, ni agir en cohérence avec les communes avoisinantes ou avec des stratégies globales telles que le projet de territoire.

Si la CC de la Ténarèze dispose d'un PLUi, ailleurs les PLU sont rares et concernent essentiellement les bourgs les plus importants, les autres communes s'appuyant sur des cartes communales, voire le RNU.

Face à la reprise démographique de certaines zones du territoire et dans l'optique d'une attractivité renouvelée du Pays d'Armagnac, il est essentiel d'accompagner ces **collectivités dans leurs démarches d'urbanisme**, comme le fait déjà en partie le PETR (service ADS), en les sensibilisant et les formant à ces enjeux, et en permettant des mises en cohérence et des mises en réseaux à chaque étape de réflexion des communes, vers une meilleure prise en compte des défis écologiques et énergétiques.

Plus particulièrement, le projet se fixe comme objectif de **réduire la vacance** qui constitue un gisement formidable de redynamisation des villes et villages tout en limitant le mitage et l'artificialisation, mais soulève des problématiques majeures en matière de mobilisation du bâti et de rénovation adaptée aux besoins des habitants.

Un autre objectif du projet est de **protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique**, à travers le développement de labels patrimoniaux ou la création de Sites Patrimoniaux Remarquables par exemple.

- Service ADS, Service logement, Formation/information aux élus (service ADS, CAUE), AMO PETR, Accompagnement infrastructures EnR
- Mobilisation du bâti vacant (procédures, EPF, ...), Aide à la rénovation qualitative
- Accompagnement des communes dans l'application de la loi CAP ; création de Sites Patrimoniaux Remarquables, Labellisation des communes à fort potentiel patrimonial (Plus Beaux Villages de France / Villages de Caractère / Commune touristique / etc.)

## 2. Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs

Le territoire souffre d'un paradoxe : alors qu'il subit globalement une déprise démographique sur les 10 dernières années, le nombre de constructions (principalement de logements individuels) continue à augmenter et, parfois, le plus fortement à l'endroit où la population se réduit le plus. Cette construction importante génère de la vacance et une artificialisation des sols, sans pour autant répondre à toutes les attentes des habitants actuels ou futurs. C'est ainsi que pour lier transition énergétique, écologique et sociale avec le développement souhaité du territoire, le projet affirme un objectif de **meilleure connaissance du parc de logements, de son état et de la demande**, afin de pouvoir répondre de façon plus pertinente et mesurée aux besoins réels. Des diagnostics locaux pourraient ainsi nourrir plus globalement un observatoire de l'habitat en Armagnac, en profitant des dynamiques de contrats actuelles (Petites villes de demain, Bourgs Centres...).

Au-delà de la connaissance, l'ambition est bien d'une part de pouvoir **rénover le parc existant**, dans une logique qualitative et sobre, qui pourrait participer à la structuration de filières locales d'approvisionnement en (éco-)matériaux, par exemple, en contribuant à la sensibilisation et l'information des propriétaires et propriétaires bailleurs.

D'autre part, au-delà de l'aspect rénovation, le projet identifie le besoin **d'adapter et diversifier le parc aux multiples besoins**, qu'il s'agisse des enjeux de maintien à domicile pour les seniors, de mixité générationnelle ou sociale, d'hébergements pour des populations spécifiques comme les saisonniers, etc. Ce qui permet également de questionner les notions de modularité des constructions ou rénovations actuelles, pour faciliter leur évolution vers des besoins futurs non encore définis.

- Diagnostics habitat via les ORT (PVD) ou PLUIH, Observatoire de l'habitat
- Formation/sensibilisation des professionnels écoconstruction / éco-matériaux, Structuration filières locales d'approvisionnement, Conseil aux propriétaires, Restauration de qualité
- Logements pour les saisonniers, Logements intergénérationnels et mixité sociale, Logements pour les publics fragiles, Habitat partagé

### 3. Rénover les espaces publics en cœur de villes et villages

Au-delà du développement urbain et du parc de logements, le projet de territoire souhaite contribuer à des cœurs de villes et villages plus dynamiques, attractifs et adaptés aux enjeux de lien social ou de changement climatique.

Il s'agit à la fois de **faire des espaces publics des lieux de démonstration de la transition**, à travers des aménagements et équipements sobres mais sources de liens sociaux et de mixité, et d'épanouissement pour les habitants, tout autant que de **prendre en compte le changement climatique dans la rénovation des espaces publics**, en luttant notamment contre les îlots de chaleur et en développant des îlots de fraîcheur, par la végétalisation ou en repensant les espaces (ombres naturelles, circulation d'air...) et le recours à des matériaux plus adaptés (plus sombres, ne stockant pas la chaleur). Ces questions, souvent nouvelles, nécessitent un important travail d'études, de sensibilisation et de formation à la fois auprès des élus et des habitants, ainsi que des artisans et professionnels.

- Recherche de la sobriété des aménagements au regard des fonctionnalités, Implantation d'équipements intergénérationnels, Implantation d'équipements jeunesse/famille, Valorisation de l'identité armagnacaise
- Lutte contre îlots de chaleur (diminution surfaces artificialisées, végétalisation)

### 4. Améliorer la mobilité

La mobilité fait partie des éléments récurrents évoqués par les acteurs locaux en tant qu'enjeu fort pour le territoire. En effet, celui-ci est confronté à plusieurs difficultés : des circulations internes au Pays parfois longues ou peu qualitatives, un enclavement vécu différemment en fonction de la situation géographique (selon que l'on soit plus tourné vers Bordeaux ou vers Toulouse), l'absence d'axes majeurs à proximité. Outre le sentiment d'enclavement, ou le frein au développement touristique ou à l'attractivité que cela semble représenter pour certains acteurs, c'est aussi, comme dans nombre de territoires ruraux, un réel enjeu de transition. En effet, cette situation crée une dépendance à la voiture et, par conséquent, des émissions de gaz à effet de serre, de polluants et des risques de précarité énergétique dans un contexte de prix croissant de l'énergie et des carburants.

C'est pourquoi le projet affirme la nécessité à l'échelle du territoire de travailler sur la **planification d'une mobilité "propre"**, qui se traduirait par le **développement des mobilités douces et actives** notamment pour les déplacements en cœur de villes et villages ou entre villes sur de courtes distances, et qui nécessitent des investissements (aménagements piétons et cyclables, panneaux, rénovations de voirie...) tout autant qu'un travail de sensibilisation et d'acculturation. Cette planification doit également contribuer à **développer les transports mutualisés et partagés**, comme le covoiturage ou le transport à la demande.

- Schémas cyclables, Documents de planification de la mobilité individuelle, collective et professionnelle
- Sensibilisation/éducation, Investissements dans les infrastructures et services
- Covoiturage et infrastructures, Autopartage, Transport à la demande, Transport partagé pour l'évènementiel, Solutions de mobilité sur le "dernier kilomètre"

